

CONDITIONS GÉNÉRALES DES ENCHÈRES EN LIGNE POUR LES VENTES CONDUITES PAR BONHAMS FRANCE SAS

IMPORTANT

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les enchères en ligne passées au cours des Ventes aux enchères se déroulant exclusivement en ligne, conduites par Bonhams ou conjointement avec Bonhams (« Ventes en Ligne » et « Enchères en Ligne »). Les informations applicables à la Vente peuvent également figurer dans le Catalogue des Ventes en Ligne et/ou dans des Avis Spéciaux postés sur notre site Internet, et il vous incombe de lire attentivement ces informations.

EN VOUS ENREGISTRANT POUR PARTICIPER À UNE VENTE EN LIGNE DE BONHAMS, ET/OU EN ENCHÉRISSANT AU COURS DE CETTE VENTE, VOUS ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT :

- LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, Y COMPRIS LES CLAUSES LIMITANT NOTRE RESPONSABILITÉ ET CELLE DU VENDEUR QU'ELLES CONTIENNENT ;
- LE CONTRAT DE VENTE AVEC LE VENDEUR, JOINT EN ANNEXE 1 AUX PRÉSENTES ; [Annexe 1] PAGE 12
- LE CONTRAT ENTRE L'ACHETEUR ET BONHAMS JOINT EN ANNEXE 2 AUX PRÉSENTES ; [Annexe 2], PAGE 15
- LA NOTE AUX ENCHÉRISSSEURS EN LIGNE ; [Lien vers la Note] PAGE 6
- LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET À PROPOS DE LA VENTE EN LIGNE ; ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DU SITE INTERNET DE BONHAMS. [Lien vers les Conditions]

Les références faites dans ce document à « Bonhams », « nous » ou « notre » visent Bonhams 1793 Limited, Bonhams & Butterfields Auctioneers Corporation, ou (si elle est différente), Bonhams France SAS ou toute autre société du Groupe Bonhams qui conduit la Vente concernée, ainsi que leurs successeurs et cessionnaires respectifs. Les références faites dans ce document à « vous », « vous-même » et « votre » visent la personne ou l'entité s'enregistrant pour enchérir, enchérissant ou achetant lors d'une Vente en Ligne. Les termes et expressions figurant dans la Liste des Définitions sont imprimés en italique dans les présentes Conditions Générales.

A. NOTRE RÔLE

- A1.** Dans son rôle de Maison de vente aux enchères de Lots, Bonhams agit exclusivement pour le Vendeur ou pour son compte et dans l'intérêt de celui-ci. Le rôle de Bonhams consiste à vendre le Lot à un Enchérisseur au prix le plus élevé pouvant être obtenu lors de la Vente. Dans ce rôle, Bonhams n'agit pas pour le compte des AchetEURS ou des Enchérisseurs ou ne leur donne pas de conseils. Le Contrat de Vente d'un Lot est conclu avec le Vendeur et non avec Bonhams ; Bonhams agit uniquement en qualité de mandataire du Vendeur (à moins que Bonhams ne vende le Lot en qualité de mandant). Bonhams n'assume envers les Enchérisseurs ou l'Acheteur aucune obligation d'examiner, d'enquêter ou de procéder à des tests sur chaque Lot, approfondis ou autres, afin d'établir l'exactitude ou de vérifier autrement toutes Descriptions ou opinions données par Bonhams, ou par toute personne pour le compte de Bonhams, que ce soit dans le Catalogue ou ailleurs. Les Enchérisseurs et l'Acheteur ne doivent pas supposer que ces examens, ces enquêtes ou ces tests ont été réalisés. Bonhams ne fait et ne s'oblige à faire aucune déclaration factuelle, et n'assume aucune obligation ni aucune responsabilité (contractuelle ou quasi-délictuelle) au titre de

l'exactitude ou du caractère complet de toute assertion ou déclaration faite par Bonhams ou pour le compte de Bonhams qui contient un élément quelconque de description de tout Lot ni au titre du prix de vente prévu ou probable de tout Lot. Aucune assertion ou déclaration faite par Bonhams ou pour son compte contenant un élément quelconque de description d'un Lot, ni aucune Estimation ne sont incorporées dans notre Contrat avec l'Acheteur.

- A2.** Le Vendeur a autorisé Bonhams à vendre le Lot en qualité de mandataire agissant pour son compte et, sauf accord contraire exprès, Bonhams agit exclusivement en qualité de mandataire du Vendeur. Si un Enchérisseur est le meilleur enchérisseur pour un Lot et achète ce dernier, Bonhams conclura un contrat avec l'Acheteur dans les termes du Contrat avec l'Acheteur, joint en Annexe 2. Excepté dans les conditions stipulées dans notre Contrat avec l'Acheteur, Bonhams n'assume ou n'accepte aucune obligation ni responsabilité envers l'Acheteur sur le fondement de la responsabilité contractuelle ou quasi-délictuelle (directe, collatérale, expresse, tacite ou autre).
- A3.** Le Vendeur ne fait ou ne s'oblige à faire aucune déclaration factuelle ni promesse contractuelle, ne donne ou ne s'oblige à donner aucune garantie, et n'assume aucune obligation ni responsabilité, sur le fondement de la responsabilité contractuelle ou quasi-délictuelle (excepté envers l'Acheteur final au titre de la Description du Catalogue), au titre de l'exactitude ou du caractère complet de toute assertion ou déclaration faite par lui ou pour son compte, qui contient un élément quelconque de description de tout Lot ni au titre du prix de vente prévu ou probable de tout Lot. Exception faite de ce qui est dit ci-dessus, aucune assertion ou déclaration contenant un élément quelconque de description d'un Lot, ni aucune Estimation ne sont incorporées dans le Contrat de Vente entre un Vendeur et un Acheteur.

B. LOTS

- B1.** Sous réserve de la Description Contractuelle imprimée en caractères gras ou en majuscules dans l'Article consacré au Lot dans le Catalogue des Ventes en Ligne (voir Section C ci-dessous), les Lots sont susceptibles d'être de seconde main, de se trouver dans un état différent, et d'être offerts uniquement à des fins de présentation ou d'appréciation de ces objets et sont alors vendus à l'Acheteur « en l'état », avec tous leurs défauts et imperfections. Les illustrations et photographies des Lots servent uniquement à leur identification. Une photographie ou illustration peut ne pas reproduire exactement la ou les couleurs ou le véritable état du Lot. Il vous incombe de vous assurer vous-même de chacun des aspects d'un Lot, y compris son auteur, son attribution, son état, sa provenance, son histoire, son contexte, son authenticité, son style, son époque, son âge, son aptitude à une utilisation particulière, son état de marche s'il s'agit d'une voiture (le cas échéant) son origine, sa valeur et son prix de vente Estimé (y compris le Prix d'Adjudication). La Section L.2 ci-dessous donne des informations supplémentaires sur nos Descriptions des Lots et les limitations de la responsabilité de Bonhams.
- B2.** Il vous incombe de prendre un avis indépendant à propos d'un Lot qui vous intéresse. Il convient de rappeler que l'état réel d'un Lot peut ne pas être aussi bon que celui qu'indique son apparence. En particulier, des pièces peuvent avoir été remplacées ou changées et des Lots

peuvent ne pas être de qualité satisfaisante ; l'intérieur d'un Lot peut ne pas être visible, peut ne pas être d'origine ou peut être endommagé, par exemple s'il est recouvert d'une tapisserie ou d'un revêtement quelconque. Étant donné leur âge, de nombreux Lots peuvent avoir été endommagés et/ou réparés et vous ne devez pas présumer qu'un Lot est en bon état.

- B3.** Les objets électroniques ou mécaniques ou les pièces sont vendus pour leur intérêt artistique, historique ou culturel et peuvent ne pas fonctionner ou ne pas être conformes aux exigences légales actuelles. Vous ne devez pas présumer que des objets électriques destinés à fonctionner sur les réseaux de l'électricité domestique pourront être connectés sur ces réseaux et devez donc préalablement obtenir un rapport sur leur état de la part d'un électricien qualifié. Ces objets impropres à être connectés sont vendus uniquement comme des objets de vitrine.
- B4.** Si vous n'avez pas vous-même l'expertise nécessaire pour juger d'un Lot, vous devriez consulter quelqu'un qui pourra vous conseiller à ce propos.

C. DESCRIPTIONS DES LOTS ET ESTIMATIONS

- C1. Description Contractuelle d'un Lot.** Le Catalogue des Ventes en Ligne contient un Article sur chaque Lot. Chaque Lot est vendu par son Vendeur respectif à l'Acheteur du Lot comme correspondant au seul passage de l'Article qui est imprimé en caractères gras ou en majuscules (à l'exception de la couleur, qui pourrait être reproduite de manière infidèle) dans le Catalogue des Ventes en Ligne. Le reste de l'Article, qui n'est pas imprimé en caractères gras ou en majuscules, représente seulement l'opinion de Bonhams (donnée pour le compte du Vendeur) sur le Lot et ne fait pas partie de la Description Contractuelle conformément à laquelle le Lot est vendu par le Vendeur.
- C2.** Dans la plupart des cas, une Estimation est imprimée à côté de l'Article. Les Estimations ne sont que l'expression de l'opinion de Bonhams, formulée pour le compte du Vendeur, sur la fourchette dans laquelle Bonhams pense que se situera le Prix d'Adjudication du Lot ; elle ne représente pas une estimation de la valeur du Lot. Elle ne tient compte ni de la TVA ni de la Commission d'Achat payable ni de tous autres frais payables par l'Acheteur, qui sont détaillés au paragraphe 7 de la Note aux Enchérisseurs en Ligne. Les prix dépendent du nombre d'enchères et les Lots peuvent en fait être vendus à des Prix d'Adjudication inférieurs ou supérieurs aux Estimations. Une Estimation ne doit en aucun cas servir de référence indicative du prix de vente effectif ou de la valeur d'un Lot. Les Estimations sont libellées dans la monnaie de la Vente.
- C3.** Les Lots proposés à la Vente en Ligne peuvent être d'âges variés et avoir des historiques divers d'utilisation et de stockage ; leur état peut donc varier considérablement. Vous pouvez demander à Bonhams un Rapport d'État sur l'état physique général du Lot. Si vous lui faites cette demande, Bonhams vous fournira ce rapport gratuitement, pour le compte du Vendeur. Étant donné qu'il s'agit d'un service supplémentaire et gratuit, Bonhams ne conclut pas un contrat avec vous au titre du Rapport d'État. En conséquence, Bonhams n'assume aucune responsabilité à votre égard à ce titre, et nous vous renvoyons à la Section L ci-dessous pour les exclusions de responsabilité de Bonhams concernant les Descriptions des Lots, les images en ligne et les Rapports d'État.

C4. Le *Rapport d'État* représente l'opinion raisonnable de Bonhams sur l'état général du *Lot* dans les termes indiqués dans ce rapport, et Bonhams ne déclare et ne garantit pas qu'un *Rapport d'État* inclut tous les aspects de l'état intérieur ou extérieur du *Lot*. En outre, le *Vendeur* n'assume ou ne s'oblige à assumer envers vous, en votre qualité d'*Enchérisseur* ou d'*Acheteur*, aucune obligation ou responsabilité quelconque au titre de ce rapport gratuit sur un *Lot*.

D. ENREGISTREMENT

D1. Afin de participer en ligne à l'une de nos ventes – il est un minimum requis d'avoir au moins 18 ans à l'inscription. Toutes inscriptions pourront se faire soit via l'application Bonhams ou via notre site internet www.bonhams.com. Une fois inscrits, vous devez de garder tous détails relatifs à votre compte strictement confidentiels et de ne permettre à aucun tiers d'accéder à celui-ci en votre nom ou autrement. Vous serez responsable de toutes offres faites via votre compte. Veuillez noter que le paiement se devra lui aussi être effectué via un compte bancaire au nom de l'acheteur inscrit dans nos registres. Particuliers : Veuillez entrer votre nom complet, votre adresse e-mail, votre adresse de résidence, votre date de naissance, votre nationalité ainsi que les informations relatives à une carte de crédit valide à votre nom qui sera vérifiée via Stripe afin d'être autorisés à enchérir auprès de Bonhams. Si votre carte de crédit échoue à la vérification, vous ne serez pas autorisé à enchérir et vous devez contacter le service clientèle afin d'obtenir de l'aide. Nous pouvons en outre vous demander une référence financière et/ou un acompte avant de vous laisser enchérir. Si vous enchérissez en tant qu'agent pour le compte d'une autre partie, vous acceptez : (i) de divulguer ce fait au service client ; (ii) de fournir les informations dont nous avons besoin pour nous permettre d'effectuer nos vérifications d'identification et de lutte contre le blanchiment d'argent sur ce tiers ; et (iii) si votre enchère est retenue, vous êtes conjointement et solidairement responsable avec cette autre partie des montants totaux dus pour l'enchère retenue. Lorsque vous êtes l'adjudicataire d'un lot dont le prix d'adjudication est égal ou supérieur à 5 000 £/10 000 USD/50 000 HKD/10 000 USD selon la juridiction et la devise de la vente, et si vous n'avez pas fourni ces documents auparavant, vous devez télécharger ou fournir aux services à la clientèle votre pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement et (si elle n'est pas sur la pièce d'identité) une preuve de votre adresse avant que le lot puisse vous être remis. Nous nous réservons le droit de demander des pièces d'identité à tout enchérisseur ou acheteur retenu, quels que soient ces seuils, et de refuser de libérer tout lot acheté jusqu'à ce que ces pièces soient fournies. Entreprises : Veuillez sélectionner l'option de création d'un compte professionnel, puis fournir votre nom complet, votre adresse e-mail, votre adresse résidentielle, votre date de naissance et le nom complet de l'entreprise. Vous devez fournir une carte de crédit pour vérification à votre nom ou au nom de l'entreprise, mais le paiement doit être effectué à partir d'un compte au nom de l'entreprise. Si votre carte de crédit échoue à la vérification, vous ne serez pas autorisé à enchérir et veuillez contacter le service clientèle pour obtenir de l'aide. Nous pouvons en outre exiger une référence bancaire ou un dépôt avant de vous laisser enchérir. Pour toutes les offres retenues, nous exigeons le certificat de constitution de la société ou un document équivalent confirmant le nom et l'adresse enregistrée de la société, une

preuve documentaire de chaque propriétaire effectif détenant 25 % ou plus de la société, et une preuve de votre autorité à effectuer des transactions avant que le lot puisse être libéré pour vous.

Nous nous réservons le droit de demander à tout enchérisseur toute information complémentaire dont nous pourrions avoir besoin afin d'effectuer notre vérification d'identité et de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous pouvons, à notre discrétion, reporter ou bien annuler votre inscription, ne pas vous permettre d'enchérir, reporter et/ou annuler la réalisation de tout achat que vous pourriez effectuer au sein de l'une de nos ventes en ligne.

D2. Vous devrez nous fournir certaines informations vous concernant lors de votre enregistrement. Si vous n'avez pas satisfait à nos exigences d'enregistrement des Enchérisseurs, y compris, mais sans caractère limitatif, afin de nous permettre de procéder à nos contrôles en matière d'identification, et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, nous pourrions, à notre discrétion, différer ou annuler votre enregistrement, ne pas vous permettre d'enchérir et/ou différer ou annuler la réalisation de tout achat que vous pourriez effectuer lors de la *Vente en Ligne*

D3. Une fois enregistré, vous devrez tenir les identifiants de votre compte strictement confidentiels et ne pas permettre à un tiers quelconque d'utiliser votre compte ou d'y avoir accès, que ce soit pour vous ou autrement. Vous serez responsable de toutes les enchères portées via votre compte.

D4. Si vous enchérissez pour le compte d'un tiers, vous vous obligez :

(i) à fournir toutes les informations que nous vous demanderons afin de nous permettre de procéder à nos contrôles en matière d'identification et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à propos de ce tiers ; et

(ii) si vous êtes le meilleur enchérisseur, à être conjointement et solidairement responsable avec ce tiers du paiement de toutes les sommes dues par l'enchérisseur gagnant.

D5. Si vous enchérissez pour une société, vous devrez fournir les informations d'identification de cette société qui sont indiquées dans la *Note aux Enchérisseurs en Ligne*.

E. FAUX

E1. Nous assumons une responsabilité personnelle au titre de tout *Faux*, conformément aux stipulations de la présente Section E.

E2. Si nous constatons qu'un *Lot* que nous vous avons vendu est un *Faux*, nous vous rachèterons (en qualité de mandant) ce *Lot* et vous nous céderez la propriété du *Lot* en question, avec la garantie pleine et entière du titre de propriété, exempt de tous privilèges, charges, sûretés et revendications de tiers, et nous vous paierons un montant égal au total du *Prix d'Achat*, de la *Commission d'Achat*, de la *TVA* et des *Frais* que vous aurez payés au titre du *Lot*.

E3. La présente Section E ne s'applique qu'aux conditions suivantes :

(i) votre nom figure sur la facture émise par nous au titre du *Lot* et la facture a été payée ; et

(ii) vous nous notifiez par écrit, dès que cela est raisonnablement possible après en avoir eu connaissance, que le *Lot* est ou peut être un

Faux, et, en toute hypothèse, vous nous notifiez par écrit, dans l'année suivant la *Vente en Ligne*, que le *Lot* est un *Faux* ; et

(iii) dans le mois suivant cette notification, vous nous restituez le *Lot* dans le même état que celui où il se trouvait lors de la *Vente en Ligne*, accompagné d'une preuve écrite que le *Lot* est un *Faux*, et d'informations sur la *Vente* et le numéro du *Lot* suffisantes pour identifier le *Lot*.

E4. La présente Section E ne s'appliquera pas au titre d'un *Faux* si :

(i) l'*Article consacré au Lot* dans le *Catalogue des Ventes en Ligne* reflétait alors l'opinion générale d'universitaires et d'experts ou indiquait franchement que cette opinion n'était pas partagée par tous, ou reflétait l'opinion exprimée à l'époque par un expert reconnu comme faisant autorité dans le domaine concerné ; ou

(ii) il n'est possible d'établir que le *Lot* est un *Faux* qu'au moyen d'un procédé dont l'utilisation générale n'a été acceptée qu'après la date de publication du *Catalogue des Ventes en Ligne* ou au moyen d'un procédé auquel il aurait déraisonnable que nous ayons recours compte tenu de toutes les circonstances.

E5. Vous nous autorisez à soumettre le *Lot* aux procédés et tests que nous jugerons nécessaires, en notre absolue discrétion, afin de nous assurer que le *Lot* est ou non un *Faux*.

E6. Le bénéficiaire des dispositions de la présente Section E vous est personnel et ne peut pas être cédé par vous.

E7. Si vous vendez ou cédez autrement vos droits sur le *Lot*, tous les droits et bénéfices découlant de la présente Section E prendront fin.

E8. La présente Section E ne s'applique pas à un *Lot* composé de, ou incluant une ou plusieurs peintures chinoises, un ou plusieurs véhicules à moteur, un ou plusieurs Timbres ou un ou plusieurs Livres.

F. PASSATION DES ENCHÈRES DANS LES VENTES EN LIGNE

F1. Les *Enchères* sur chaque *Lot* commenceront à un prix égal ou inférieur à l'*Estimation* basse fixée avant la vente et spécifiée dans les informations fournies pour ce *Lot* et monteront selon les pas d'enchère fixés chaque fois qu'un Enchérisseur portera une enchère sur le *Lot* concerné.

F2. Sauf indication contraire, les *Lots* seront offerts avec un *Prix de Réserve*, qui sera égal ou inférieur à l'*Estimation* basse fixée pour ce *Lot* avant la vente.

F3. Des enchères ne pourront être portées que pendant la période indiquée à cet effet pour ce *Lot*, qui finira lors de l'*Adjudication du Lot*, de la manière expliquée au paragraphe 5 de la *Note aux Enchérisseurs en Ligne*.

F4. Veuillez noter que la *Vente en Ligne* est conduite, et que toutes les enchères doivent être faites, dans la monnaie du pays où la *Vente en Ligne* a lieu. Tous les pas d'enchère seront exclusivement libellés dans cette monnaie et le paiement de tout *Lot* adjugé au meilleur enchérisseur devra également être effectué dans la monnaie de la *Vente en Ligne*. Tout outil de conversion des monnaies fourni sur l'écran d'Enchères en Ligne l'est uniquement pour votre commodité.

F5. Au cours d'une *Vente en Ligne*, vous pouvez enchérir sur un *Lot* en cliquant sur le bouton

Enchère. Chaque enchère sera définitive et juridiquement contraignante dès que vous cliquerez sur le bouton Enchère. Vous convenez que chaque enchère passée est irrévocable et ne peut pas être modifiée ou corrigée, même si elle a été soumise par erreur et si cette erreur nous a été notifiée. Vous acceptez l'entière responsabilité de toutes les enchères que vous aurez soumises via votre compte d'Enchères en Ligne (y compris l'obligation de payer intégralement et dans le délai prévu par les Conditions d'Enchères tout Lot qui vous sera adjugé à la suite de la meilleure enchère passée depuis votre compte).

- F6.** Vous recevrez une notification par courriel si quelqu'un a surenchéri sur vous ou si votre enchère est inférieure à une autre enchère déjà acceptée. En cas d'enchères de montant égal, l'enchère reçue la première par nos serveurs sera acceptée.
- F7.** À moins qu'elle ne soit annulée par nous en vertu des présentes Conditions Générales, l'enchère la plus élevée soumise lors de la clôture des Enchères pour le Lot (Clôture des Enchères du Lot) sera l'enchère gagnante et formera ainsi un contrat de vente juridiquement contraignant entre vous et le *Vendeur*, date à laquelle Bonhams vous enverra une facture par courriel. Nous ne vous adresserons aucune notification à propos des Lots pour lesquels vous n'avez pas été l'*Enchérisseur* gagnant.
- F8.** En cas de divergence ou de différend relatif aux enchères ou à la vente de tout Lot, le Registre de la Vente tenu sur les serveurs de Bonhams fera définitivement foi et aura force obligatoire.
- F9.** Veuillez noter que Bonhams se réserve le droit de vous retirer son autorisation de passer des Enchères en Ligne, de clôturer votre compte d'Enchères en ligne, de refuser des enchères qui ont été portées ou de recommencer les enchères pour un Lot pour un motif quelconque à tout moment avant, pendant ou après une Vente.

F10. Enchères portées par un mandataire.

Les enchères seront réputées placées exclusivement par et pour le compte de la personne qui s'est fait enregistrer pour enchérir. Si vous souhaitez enchérir pour le compte d'une autre personne (votre mandant), vous devrez vous conformer aux exigences préalables à l'enregistrement qui ont été indiquées ci-dessus, à la fois en ce qui vous concerne et en ce qui concerne toutes les informations relatives à votre mandant, et vous devrez nous fournir une confirmation écrite de votre mandant indiquant que vous êtes bien autorisé à enchérir pour son compte.

G. GARANTIES DE L'ENCHÉRISSEUR ET DE L'ACHETEUR

- G1. Vous garantissez que** ni vous-même ni – si vous êtes une société, vos administrateurs, vos dirigeants ou votre propriétaire ou leurs administrateurs ou actionnaires – n'êtes une personne physique ou une entité qui est, ou est détenue ou contrôlée par des personnes physiques ou des entités qui sont :
- (i) soumise (s) à des sanctions administrées ou appliquées par l'Office of Foreign Assets Control du Département américain du Trésor, l'U.S. Department of State, le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne, le Trésor britannique ou toute autre autorité ayant imposé de telles sanctions (« Sanctions » et « Partie Sanctionnée ») ; ou
 - (ii) située(s), immatriculée(s) ou résidente(s) dans un pays ou un territoire qui fait l'objet, ou dont le gouvernement fait l'objet, de Sanctions, y compris, sans caractère limitatif, l'Iran, la Corée

du nord, le Soudan et la Syrie.

- G2. Vous garantissez que** les fonds servant à votre achat n'ont aucun lien avec une activité criminelle, y compris, sans caractère limitatif, le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme, et que vous ne faites pas l'objet d'une enquête et n'avez été ni mis en examen ni condamné pour une activité criminelle. Vous garantissez également que les objets achetés par vous par l'intermédiaire de Bonhams ne sont pas achetés ou ne doivent pas être utilisés d'une manière quelconque en lien avec, ou pour faciliter, des violations des lois et réglementations fiscales et de lutte contre le blanchiment de capitaux ou le financement du *Terrorisme*.
- G3. Si vous agissez en qualité de mandataire d'une autre partie (« votre Mandant ») vous déclarez et garantissez que :**
- (i) vous avez procédé à une vérification appropriée des informations fournies par votre Mandant, afin de vous assurer qu'il ne fait pas l'objet de Sanctions et en vertu des lois et règlements sur la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
 - (ii) votre Mandant n'est pas une Partie Sanctionnée, n'est pas détenu, partiellement détenu ou contrôlé par une Partie Sanctionnée, et vous n'avez aucune raison de soupçonner que votre Mandant a été mis en examen ou condamné pour blanchiment de capitaux, *Terrorisme* ou autres crimes ou délits ;
 - (iii) les fonds servant à l'achat de votre Mandant n'ont aucun lien avec, ou ne découlent pas d'une activité criminelle, y compris, sans caractère limitatif, la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux, ou le financement du terrorisme,
 - (iv) les objets achetés par votre Mandant par l'intermédiaire de Bonhams ne sont pas achetés ou ne doivent pas être utilisés d'une manière quelconque en lien avec, ou pour faciliter, des violations des lois et réglementations fiscales et de lutte contre le blanchiment de capitaux ou le financement du *Terrorisme* ; et
 - (v) vous consentez à ce que Bonhams se fie à votre vérification des informations fournies par votre Mandant, et vous vous engagez à conserver les documents correspondants pendant 5 ans au moins, et à les mettre à la disposition d'un auditeur indépendant pour examen, si nous vous en faisons la demande.
- G4.** Nous nous réservons le droit de procéder à des enquêtes à propos de toute personne concluant une transaction avec nous et d'identifier la source des fonds reçus de votre part. Si nous n'avons pas achevé à notre satisfaction nos investigations au titre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du *Terrorisme* ou d'autres infractions financières et les contrôles d'identité à propos de vous-même ou du *Vendeur*, nous pourrions, à notre discrétion, conserver des Lots et/ou les produits de la Vente ou annuler toute Vente et prendre toutes autres mesures requises ou permises en vertu de la loi applicable, sans encourir aucune responsabilité envers vous.

H. CONTRATS ENTRE L'ACHETEUR ET LE VENDEUR ET ENTRE L'ACHETEUR ET BONHAMS

- H1.** Lors de la Clôture de la Vente du Lot, l'Enchérisseur ayant passé l'enchère la plus élevée sur ce Lot deviendra l'*Acheteur* et un Contrat de Vente du Lot sera conclu entre le *Vendeur* et l'*Acheteur* dans les termes du **Contrat de Vente avec l'Acheteur** joint en Annexe 1 aux présentes *Conditions Générales*

des *Enchères en Ligne [Annexe 1]*. L'*Acheteur* devra payer le *Prix d'Achat*, c'est-à-dire le *Prix d'Adjudication* plus la TVA ou les taxes sur les ventes ou les taxes à la consommation applicables, et tous autres frais applicables, notamment l'Artists' Resale Right (droit de suite) s'il est stipulé payable par l'indication de la mention « AR ».

- H2.** Simultanément, un contrat séparé sera également conclu entre Bonhams, en sa qualité de maison de vente aux enchères, et l'*Acheteur*. Ce contrat est notre **Contrat avec l'Acheteur**, et revêt la forme de l'Annexe 2 aux présentes *Conditions Générales des Enchères en Ligne*. [Annexe 2].
- H3.** Veuillez lire attentivement le Contrat de Vente et le *Contrat avec l'Acheteur* qui sont joints en Annexes 1 et 2 aux présentes *Conditions Générales des Enchères en Ligne*, que vous devrez conclure si vous êtes le meilleur *Enchérisseur*, y compris les garanties relatives à votre statut et à la source des fonds. Nous pourrions modifier les termes de l'un et/ou l'autre de ces contrats avant qu'ils ne soient conclus, en postant ces modifications sur notre Site Internet ou en les publiant dans le *Catalogue des Ventes en Ligne*. Il vous incombe de vous assurer que vous connaissez la version à jour des contrats relatifs à cette Vente.

I. COMMISSION D'ACHAT ET AUTRES FRAIS PAYABLES PAR L'ACHETEUR

- I1.** En vertu du *Contrat avec l'Acheteur*, une commission (la *Commission d'Achat*) est payable par l'*Acheteur* à Bonhams, conformément aux stipulations de ce contrat. La *Commission d'Achat* sera calculée aux taux ci-dessous, par référence au *Prix d'Adjudication* et sera payable en supplément de ce dernier.
- I2.** Pour cette Vente en Ligne, les *Acheteurs* paieront la *Commission d'Achat* suivante pour chaque Lot acheté :
- 28 % du *Prix d'adjudication* sur les premiers € 40,000 ;
 - 27 % du *Prix d'adjudication* à partir de € 40 001 et jusqu'à € 800 000 ;
 - 21 % du *Prix d'adjudication* à partir de € 800 001 et jusqu'à € 4 500 000 ;
 - 14,5 % du *Prix d'adjudication* pour les montants supérieurs à € 4 500 001
- I3.** Des frais d'un montant de 4 % HT (plus la TVA) du prix d'adjudication seront ajoutés aux factures des enchérisseurs ayant acquis des lots via les plateformes d'enchères suivantes : Invaluable, Live Auctioneers, The Saleroom et Lot-tissimo.
- Des frais d'un montant de 3 % HT (plus la TVA) du prix d'adjudication seront ajoutés aux factures des enchérisseurs ayant acquis des lots via les plateformes d'enchères Drouot Live et Interenchères pour la ventes online.
- I4.** Des frais d'entreposage et de manutention peuvent également être payables par l'*Acheteur* ; ils sont détaillés dans le *Catalogue des Ventes en Ligne* pour la Vente concernée ou sur notre Site Internet.
- I5.** La *Commission d'Achat* et toutes les autres charges qui doivent nous être payées par l'*Acheteur* sont soumises à la TVA au taux en vigueur, qui est actuellement de 20%. La TVA peut également être payable sur le *Prix d'Adjudication* du Lot, si un symbole l'indique à côté du numéro du Lot. Voir le paragraphe 8 de la *Note aux Enchérisseurs en Ligne* pour plus de détails [Lien vers la Note].
- I6.** Sur les Lots marqués "AR", qui sont vendus pour un *Prix d'Adjudication* égal ou supérieur à 1.000 € (convertis dans la monnaie de la Vente en appliquant le taux de référence de la

Banque Centrale Européenne en vigueur à la date de la *Vente*), l'*Acheteur* nous paiera la Commission Supplémentaire afin de couvrir nos *Frais* au titre du paiement des redevances en vertu de la réglementation sur le droit de suite de l'artiste. Voir le paragraphe 7 de la *Note aux Enchérisseurs en Ligne* pour plus de détails [*Lien vers la Note*].

J. APRÈS LA VENTE

- J1.** Une facture vous sera envoyée si vous avez remporté l'enchère, et vous pourrez vérifier les résultats qui seront publiés en ligne par Bonhams après la *Vente*.
- J2.** Vous vous obligez à payer et à retirer tout *Lot* qui vous aura été adjudgé à la suite d'une enchère soumise par vous ou au moyen de votre compte d'Enchère en Ligne, conformément aux présentes *Conditions Générales des Enchères en Ligne*.

K. PAIEMENT

- K1.** Il est de la plus haute importance que vous disposiez, avant de faire une enchère pour le *Lot*, des fonds nécessaires afin de payer le *Prix d'Achat* et la *Commission d'Achat* (plus la TVA et tous autres *Frais* et charges qui nous sont payables).
- K2.** Si vous êtes l'*Enchérisseur* gagnant, vous devrez effectuer le paiement requis au plus tard à 16h30 le second jour ouvré suivant la *Vente*. Les paiements effectués par toute personne autre que l'*Acheteur* enregistré ne seront pas acceptés. Bonhams se réserve le droit de modifier les conditions de paiement à tout moment.
- K3.** Le mode de paiement préféré de Bonhams est le virement bancaire. Vous pouvez virer les fonds à notre Compte Bancaire, auquel cas vous devrez indiquer sur votre ordre de virement votre numéro d'enchère en ligne (qui figure sur votre facture) ainsi que le numéro de votre facture. Les coordonnées de notre *Compte* sont les suivantes :
Banque : HSBC
Adresse : BBC PARIS HAUSSMANN
26 Boulevard Malesherbes
75008 Paris
Intitulé du compte : Bonhams France SAS
Numéro du compte : 09170002091
Code guichet : 00917
Numéro IBAN : FR76 3005 6009 1709 1700 0209 192
- K4.** Si vous payez par virement bancaire, le montant reçu après déduction de tous frais bancaires et/ou de conversion de la monnaie du paiement en euro ne devra pas être inférieur au montant payable en euro tel qu'il est indiqué sur la facture.
- K5.** Le paiement pourra également être effectué selon l'une des méthodes spécifiées dans la *Note aux Enchérisseurs en Ligne*, sous réserve des conditions indiquées dans cette *Note*.

L. MODALITÉS DES VENTES EN LIGNE ET LIMITATIONS DE LA RESPONSABILITÉ DE BONHAMS

- L1.** Tout outil de conversion monétaire est fourni uniquement pour votre commodité et constitue une évaluation approximative du montant équivalent dans les monnaies spécifiées. Il vous est donc conseillé de procéder à votre propre recherche sur les taux de change applicables avant de porter une enchère. NOUS N'ACCEPTONS AUCUNE RESPONSABILITÉ AU TITRE DES ERREURS QUI POURRAIENT SE PRODUIRE EN CONSÉQUENCE DE LA CONFIANCE FAITE À L'OUTIL DE CONVERSION MONÉTAIRE.
- L2.** Les *Ventes en Ligne* de Bonhams vous sont

ouvertes à la condition que vous passiez des enchères pour votre propre compte. Si Bonhams accepte de passer une enchère pour votre compte dans le cadre d'une *Vente en Ligne*, nous le ferons à titre de service supplémentaire gracieux, et BONHAMS N'ACCEPTÉ AUCUNE OBLIGATION NI RESPONSABILITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, POUR NÉGLIGENCE OU AUTREMENT, AU TITRE DE LA PASSATION OU DU DÉFAUT DE PASSATION DE CES ENCHÈRES.

- L3.** Les *Lots* offerts à la vente varieront en termes d'âge, de type et d'état, peuvent présenter des défauts, des imperfections et des réparations, et sont offerts « EN L'ÉTAT » où ils se trouvent à la date de la vente. Les *Descriptions des Lots* reflètent l'opinion raisonnable de Bonhams, dans les termes où elles sont rédigées, sont fournies à titre de référence générale, ne prétendent pas être et ne doivent pas être prises comme des descriptions complètes des *Lots* en question. Les *Descriptions des Lots* et les *Rapports d'État* peuvent contenir des inexactitudes et des erreurs typographiques, et nous ne garantissons pas que leur contenu est exact ou complet, ou que tous défauts seront notés ou corrigés. Les *Rapports d'État* représentent notre opinion raisonnable (sachant que nous ne sommes ni restaurateurs ni conservateurs) et sont destinés à donner une vue générale de l'état global du *Lot* mais ne peuvent pas couvrir toutes les questions liées à cet état. Les images en ligne dépendent de la connectivité et de la performance des équipements informatiques et peuvent ne pas représenter fidèlement les couleurs et nuances du *Lot*. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE EN CAS DE FAUX STIPULÉE À LA SECTION E, BONHAMS NE DONNE AUCUNE GARANTIE AU TITRE DES *DESCRIPTIONS DES LOTS*, *DES RAPPORTS D'ÉTAT*, DE LA QUALITÉ MARCHANDE, DE L'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ATTRIBUTION, DE L'AUTHENTICITÉ OU DE LA PROVENANCE, ET TOUTES GARANTIES TACITES SONT EXCLUES DANS LA PLUS LARGE MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI.
- L4.** Bonhams se réserve le droit, à sa seule discrétion, de corriger des erreurs ou omissions dans toute portion de la *Vente en Ligne* et d'apporter à tout moment des changements aux caractéristiques, à la fonctionnalité ou au contenu de la *Vente en Ligne*. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE EN CAS DE FAUX STIPULÉE À LA SECTION E, ET EXCEPTÉ EN CAS DE FRAUDE OU DE DÉCLARATION FAUSSE ET FRAUDULEUSE DE SA PART, BONHAMS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, POUR NÉGLIGENCE OU AUTREMENT, AU TITRE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION DANS TOUTE DESCRIPTION D'UN LOT, TOUTE ESTIMATION D'UN LOT OU DANS LE CONTENU DE TOUT RAPPORT D'ÉTAT OU AUTREMENT, QU'ILS AIENT ÉTÉ DONNÉS VERBALEMENT OU PAR ÉCRIT ET AVANT, PENDANT OU APRÈS LA VENTE. Cette clause d'exclusion de responsabilité n'affecte pas vos droits légaux en tant que Consommateur.
- L5.** NI BONHAMS NI LE VENDEUR NE SERONT RESPONSABLES DE TOUTE PERTE D'AFFAIRES, DE PROFITS, DE REVENUS OU DE RECETTES, NI DE TOUTE PERTE DE RÉPUTATION COMMERCIALE, PERTURBATION DE L'ACTIVITÉ OU DU TEMPS PERDU PAR LA DIRECTION OU LE PERSONNEL, NI DE TOUTE PERTE INDIRECTE OU DE TOUT DOMMAGE INDIRECT OU CONSÉCUTIF DE TOUTE SORTÉ, INDÉPENDAMMENT DE LA NATURE, DU VOLUME OU DE LA SOURCE DE LA PERTE OU DU DOMMAGE PRÉTENDUMENT SUBI, ET

INDÉPENDAMMENT DU POINT DE SAVOIR SI CETTE PERTE OU CE DOMMAGE A ÉTÉ CAUSÉ OU INVOQUÉ AU TITRE D'UNE NÉGLIGENCE, D'UN AUTRE QUASI-DÉLIT, D'UNE VIOLATION CONTRACTUELLE (LE CAS ÉCHÉANT), DE LA VIOLATION D'UNE OBLIGATION LÉGALE, D'UNE DEMANDE DE RESTITUTION OU AUTREMENT.

- L6.** Sans préjudice des stipulations de la présente Section L., dans le cas où Bonhams et/ou le *Vendeur* seraient responsables au titre d'un *Lot* ou de toute *Description* ou *Estimation* d'un *Lot*, ou au titre de la conduite de toute *Vente* d'un *Lot*, que cette responsabilité se traduise par le paiement de dommages-intérêts, d'une indemnité ou d'une contribution, ou par une action en restitution ou de toute autre manière, notre responsabilité et/ou la responsabilité du *Vendeur* (combinées si nous-même et le *Vendeur* sommes responsables) seront limitées au paiement d'un montant qui n'excèdera pas le montant du *Prix d'Achat* du *Lot*, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de toute perte ou de tout dommage prétendument subi ou de la somme réclamée comme étant due, et indépendamment du point de savoir si la responsabilité découle d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle (le cas échéant), de la violation d'une obligation légale ou autre.
- L7.** Aucune des stipulations de la présente Section L ne sera interprétée comme excluant ou restreignant (directement ou indirectement) la responsabilité de Bonhams ou du *Vendeur* ou excluant ou restreignant les droits ou recours d'une personne au titre (i) d'une fraude, ou (ii) du décès ou d'un préjudice corporel causé par une négligence de Bonhams ou du *Vendeur* (ou par la négligence de toute personne agissant sous notre contrôle ou dont nous sommes légalement responsables), ou (iii) des actes ou omissions dont nous sommes responsables, ou (iv) de toute autre responsabilité dans la mesure où elle ne peut pas être exclue ou restreinte en vertu de la loi, ou (v) de nos engagements en vertu des paragraphes 9 (uniquement en relation avec les Ventes spécialisées de Timbres et de Livres) et 10 du Contrat avec l'*Acheteur*. Les mêmes stipulations s'appliquent au titre du *Vendeur*, de la même manière que si les références qui nous sont faites dans le présent paragraphe étaient remplacées par des références au *Vendeur*.
- L8.** Si vous choisissez de participer à des *Ventes en Ligne* de Bonhams, vous le faites entièrement à vos propres risques. La passation d'enchères au cours des *Ventes en Ligne* dépend, entre autres, de vos propres équipements et de la disponibilité, de la vitesse et de la qualité des connexions Internet qui sont fournies par des opérateurs et fournisseurs tiers, au titre desquels Bonhams n'accepte aucune responsabilité d'aucune sorte.
- L9.** Bonhams se réserve le droit de fournir des informations extraites du *Site Internet* ou de son utilisation afin de répondre à des demandes d'autorités gouvernementales ou d'autres autorités compétentes, ou afin de se conformer aux exigences de toute loi ou réglementation applicable ou de la politique de Bonhams.
- L10.** En plus de tous autres droits que nous pouvons détenir en vertu de la loi, nous nous réservons le droit, à notre discrétion et sans encourir aucune responsabilité envers vous, de restreindre, suspendre ou résilier votre participation à des *Ventes en Ligne* de Bonhams dans le cas où vous commettriez une violation des *Conditions de Vente*, ou fourniriez des informations fausses ou trompeuses, ou encore dans le cas où vous perturberiez l'administration ou le bon fonctionnement du *Site Internet*.

L11. BONHAMS ET SES FOURNISSEURS FOURNISSENT LES *VENTES EN LIGNE* ET LE *SITE INTERNET* DE BONHAMS « EN L'ÉTAT » ET SANS AUCUNE GARANTIE NI CONDITION, EXPRESSE, TACITE OU LÉGALE. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ AU TITRE DE TOUTES DÉFAILLANCES, DE TOUS RETARDS OU DE TOUTES ERREURS CAUSÉS PAR DES INTERRUPTIONS DE LA DISPONIBILITÉ DE LA *VENTE EN LIGNE* OU DE NOTRE *SITE INTERNET* OU AU TITRE DE TOUTES ERREURS OU DE TOUTS DÉFAUTS ENTACHANT LEUR CONTENU OU LEUR FONCTIONNALITÉ, OU ENCORE AU TITRE DE TOUTS DÉFAUTS DE LOGICIELS ET/OU DE MATÉRIELS INFORMATIQUES (QU'IL S'AGISSE DES VÔTRES OU DES NÔTRES) ET/OU ENFIN AU TITRE DE PROBLÈMES DE CONNEXION À INTERNET (QU'IL S'AGISSE DE LA VÔTRE OU DE LA NÔTRE) ET NOUS NE DÉCLARONS ET NE GARANTISSONS PAS QUE LA *VENTE EN LIGNE* OU LE *SITE INTERNET* SERONT EXEMPTS D'ERREURS, DE VIRUS OU D'AUTRES ÉLÉMENTS NUISIBLES OU QUE TOUTS DÉFAUTS ÉVENTUELS SERONT CORRIGÉS.

M. STIPULATIONS DIVERSES

- M1.** Vous ne pouvez céder ni le bénéfice ni la charge du présent contrat.
- M2.** Le fait par Bonhams de ne pas exercer, y compris par voie d'exécution forcée, ou de tarder à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout pouvoir ou droit en vertu du présent contrat, ne constituera pas ou ne sera pas réputé constituer un abandon de nos droits à cet égard, excepté dans la mesure où nous y aurions renoncé expressément en vous remettant un acte écrit de renonciation. Une telle renonciation n'affectera pas notre capacité ultérieure à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout droit découlant du présent contrat.
- M3.** Si l'une ou l'autre des parties au présent contrat est dans l'incapacité d'exécuter les obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat, en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable, ou si l'exécution de ses obligations donne lieu à un surcoût financier important du fait de ces circonstances, et tant que celles-ci prévaudront, cette partie ne sera pas tenue d'exécuter ces obligations. Ce paragraphe ne s'applique pas aux obligations qui vous sont imposées par les Sections D (Enregistrement), F (Passation des Enchères), G (Garanties) et K (Paiement).
- M4.** Toute notification ou autre communication devant être signifiée en vertu du présent contrat doit revêtir la forme écrite et peut être remise en main propre ou envoyée par courrier prioritaire, par courrier avion ou par télécopie (à l'attention du Secrétaire Général de la Société, si elle est destinée à Bonhams), envoyé à l'adresse ou au numéro de fax de la partie destinataire indiqué dans le Formulaire de Contrat (à moins d'un avis de changement d'adresse notifié par écrit). Il appartient à l'expéditeur de la notification ou de la communication de s'assurer qu'elle a bien été reçue de manière lisible et dans les délais applicables.
- M5.** Si une clause ou toute partie d'une clause du présent contrat s'avère non exécutoire ou nulle, ce caractère non exécutoire ou cette nullité n'affectera pas le caractère exécutoire ou la validité des autres clauses ou le reste de la clause concernée.
- M6.** Les références faites dans le présent contrat à Bonhams visent également, le cas échéant, les dirigeants, employés et agents de Bonhams.
- M7.** Les titres figurant dans le présent contrat

répondent uniquement à un souci de commodité et n'auront pas d'effet sur son interprétation. Les mots et expressions en italique ont la signification qui leur est respectivement donnée sous la Section Définitions de la *Note aux Enchérisseurs en Ligne*, sauf stipulation contraire.

- M8.** Dans le présent contrat, « y compris » signifie « y compris sans caractère limitatif ».
- M9.** Les références au singulier incluent également le pluriel (et vice versa) et toute référence à un genre vise également l'autre genre.
- M10.** La référence à une section ou un paragraphe identifié par une lettre ou un numéro renvoie à une section ou un paragraphe du présent contrat, sauf stipulation contraire.
- M11.** Exception faite de ce qui est expressément stipulé au paragraphe M12, aucune stipulation du présent contrat ne confère (ou ne prétend conférer) à une personne qui n'est pas partie au présent contrat un avantage découlant du présent contrat, ou le droit de rechercher l'exécution forcée de l'une quelconque des stipulations du présent contrat.
- M12.** Nonobstant les stipulations du paragraphe précédent, si le présent contrat confère une immunité et/ou une exclusion ou une restriction de responsabilité et/ou des obligations incombant à Bonhams, il s'appliquera également en faveur et au profit des sociétés holding de Bonhams et des filiales de ces sociétés holding ainsi que des successeurs et ayants-droit de Bonhams et de ces sociétés, et de tout dirigeant, employé et agent de Bonhams et de ces sociétés, chacun de ceux-ci étant autorisé à se prévaloir de l'immunité appropriée et/ou de l'exclusion et/ou restriction, qui permet d'étendre le bénéfice d'un contrat à une personne qui n'est pas partie au contrat, et en général de plein droit.
- M13.** Le **Copyright** sur toutes les images figurant dans le *Catalogue des Ventes en Ligne* est la propriété de Bonhams et/ou d'autres parties, y compris les textes, présentations et illustrations; vous ne pouvez pas les utiliser ou les reproduire d'une manière quelconque sans l'autorisation écrite de Bonhams. Les *Lots* ne sont pas offerts à la vente avec des droits de copyright ou d'autres droits de reproduction.

N. MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

- N1.** Nous pourrions apporter de temps à autre des modifications aux présentes Conditions Générales. Ces modifications seront postées sur notre Site Internet à l'adresse suivante : <https://www.bonhams.com>. Veuillez revoir régulièrement les présentes Conditions Générales afin de vous assurer que vous connaissez les modifications que nous avons ainsi apportées. Si vous participez à nos *Ventes en Ligne* après que ces modifications aient été apportées et postées, vous serez réputé avoir accepté ces modifications.

O. DROIT APPLICABLE

- O1.** Toutes les transactions auxquelles le présent contrat est applicable et toutes les questions connexes seront réglées et interprétées conformément à la loi française et nous-même et vous-même nous soumettons chacun à la compétence exclusive des tribunaux français; par exception à ce principe, nous pourrions engager une procédure à votre encontre (y compris, sans caractère limitatif, afin de recouvrer un paiement) devant tout autre tribunal compétent, dans la mesure permise par la loi applicable dans le ressort de ce tribunal.

P. DROITS DE RÉSILIATION EN VERTU DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES DROITS

DES CONSOMMATEURS

- P1. Droit de résilier l'Achat.** Si vous êtes un *Consommateur* au sens de la Directive de l'UE sur les droits des *Consommateurs*, et résidez habituellement dans l'Union européenne, et si le *Vendeur* n'est pas un *Consommateur* (tel qu'identifié dans le *Catalogue des Ventes en Ligne*), vous avez le droit d'annuler le contrat pour l'achat d'un *Lot*, sans devoir donner aucune raison. Les *Vendeurs* qui sont des *Consommateurs* seront identifiés comme des personnes physiques privées dans l'article consacré au *Lot*.
- P2.** Le délai de résiliation expirera 14 jours calendaires après la date à laquelle vous-même, ou un tiers (autre que le transporteur indiqué par vous) acquerez la possession physique du *Lot*.
- P3.** Afin d'exercer votre droit de résiliation, vous devrez informer Bonhams, qui offre de vendre le *Lot* en qualité de mandataire du *Vendeur* ou de propriétaire du *Lot*, de votre décision d'annuler le présent contrat en lui adressant une déclaration claire à cet effet (par exemple, par courrier postal ou par courriel). À cet effet, vous pouvez utiliser le modèle de notification de résiliation figurant au paragraphe P6 ci-dessous, mais n'y êtes pas obligé. Afin de respecter le délai de résiliation, il suffit que vous adressiez votre notification d'exercice de votre droit de résiliation avant l'expiration de ce délai.
- P4.** Effets de la résiliation
- (i) Si vous résiliez le contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison, à l'exception des frais supplémentaires liés au fait que vous avez choisi un mode de livraison différent du mode de livraison le moins cher que nous proposons; ou à l'exception de tous droits d'importation que nous encourrons du fait que vous nous retournerez le *Lot*.
- (ii) Nous pourrions déduire du remboursement la perte de valeur de tous *Lots* fournis, si cette perte est la conséquence d'une manipulation inutile faite par vous.
- (iii) Nous procéderons au remboursement sans retard, et au plus tard 14 jours calendaires après que nous ayons reçu le *Lot* retourné par vous; ou (si cette date est antérieure) 14 jours calendaires après la date à laquelle vous nous aurez fourni la preuve que vous nous avez retourné le *Lot*.
- (iv) Nous effectuerons le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, à moins que vous n'ayez expressément accepté qu'il en soit autrement (mais le remboursement sera toujours effectué sur un compte tenu exclusivement à votre nom); en tout état de cause, vous n'encourez aucun frais du fait de ce remboursement. Nous pourrions différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le *Lot* retourné par vous ou, si cette date est antérieure, jusqu'à ce que vous nous ayez fourni la preuve du renvoi du *Lot*.
- (v) Vous devrez nous réexpédier ou nous retourner le *Lot* à l'adresse que nous pourrions spécifier à cet effet, sans aucun retard et en tout état de cause 14 jours calendaires au plus après la date à laquelle vous nous aurez communiqué votre formulaire de résiliation, conformément aux présentes Conditions de *Vente*.
- (vi) Ce délai limite est respecté si vous réexpédiez le *Lot* avant l'expiration de ce délai de 14 jours calendaires.
- (vii) Les frais directs de retour du *Lot* seront à votre

charge. Si nous avons organisé la livraison du *Lot*, nous estimons que les frais de retour du *Lot* par le même moyen seront probablement similaires aux frais de livraison, mais nous ne pouvons pas être plus précis à propos de ces frais, en raison des nombreuses variables impliquées dans notre business model mondial et de la diversité des moyens de retour du *Lot*.

- (viii) Vous ne répondez que de la réduction de valeur du *Lot* résultant d'une manipulation excédant celle qui est nécessaire afin d'établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement du *Lot*.

P5. Droit de résilier le contrat de services.

Si vous êtes un *Consommateur* au sens de la Directive de l'UE sur les droits des *Consommateurs*, et résidez habituellement dans l'Union européenne, et si nous vous avons notifié que vous achetez le *Lot* auprès d'un *Consommateur*, vous avez le droit de résilier le contrat de services pour les services que Bonhams vous fournit en lien avec votre achat d'un *Lot*, mais n'avez pas le droit de résilier le contrat pour l'achat du *Lot* lui-même. Les services de Bonhams sont respectivement : la possibilité de participer à la *Vente en Ligne*, de vous faire présenter des *Lots* offerts à la *Vente* qui peuvent vous intéresser, de voir des images et d'obtenir d'autres informations sur ces *Lots*, et de bénéficier du service de livraison de tout *Lot* que vous achèterez et qui devra être livré en vertu d'un contrat avec Bonhams.

- (i) Vous avez le droit de résilier le contrat de services dans les 14 jours calendaires suivant la conclusion du contrat, sans devoir motiver votre décision.
- (ii) Le délai de résiliation expirera 14 jours calendaires après la date de conclusion du contrat.
- (iii) Afin d'exercer votre droit de résiliation, vous devrez informer Bonhams, qui offre de vendre le *Lot* en qualité de mandataire du *Vendeur* ou de propriétaire du *Lot*, de votre décision d'annuler le contrat de services en lui adressant une déclaration claire à cet effet (par exemple, par courrier postal ou par courriel). À cet effet, vous pouvez utiliser le modèle de notification de résiliation figurant au paragraphe P7 ci-dessous, mais n'y êtes pas obligé. Afin de respecter le délai de résiliation, il suffit que vous adressiez votre notification d'exercice de votre droit de résiliation avant l'expiration de ce délai.
- (iv) Vous demandez à Bonhams de commencer immédiatement la prestation de ses services (y compris tous les services de livraison convenus) pendant le délai de résiliation décrit ci-dessus. Si vous résiliez le contrat de services, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous au titre des services. Toutefois, étant donné que vous nous avez demandé de commencer la prestation des services pendant le délai de résiliation, vous devrez nous payer un montant correspondant à la proportion des services fournis jusqu'à ce que vous nous ayez communiqué votre décision de résiliation, par rapport à la valeur de ces services pendant toute la durée du contrat.

P6. Modèle de formulaire de résiliation – Achat du Lot

À : Bonhams [indiquer le nom de la société du Groupe Bonhams qui propose le Lot à la vente et dont les coordonnées figurent dans le Catalogue des Ventes en Ligne (ces coordonnées vous seront envoyées par courriel après la Vente et/ou lors de la livraison du Lot)] :

Je vous notifie/Nous vous notifions [*] par les présentes que Je résilie/Nous résilions mon/notre [*] contrat de *Vente* des objets suivants [*], Commandé le [*]/reçu le [*],

Nom du ou des *Consommateurs*,

Adresse du ou des *Consommateurs*,

Signature du ou des *Consommateurs*
(uniquement si ce formulaire est notifié sur papier), Date

[*] Rayer la mention inutile

P7. Modèle de formulaire de résiliation – Prestation des services

À : Bonhams [indiquer le nom de la société du Groupe Bonhams qui propose le Lot à la vente et dont les coordonnées figurent dans le Catalogue des Ventes en Ligne (ces coordonnées vous seront envoyées par courriel après la Vente et/ou lors de la livraison du Lot)] :

Je vous notifie/Nous vous notifions [*] par les présentes que Je résilie/Nous résilions mon/notre [*] contrat pour la prestation du service suivant [*], Commandé le [*]/reçu le [*],

Nom du ou des *Consommateurs*,

Adresse du ou des *Consommateurs*,

Signature du ou des *Consommateurs*
(uniquement si ce formulaire est notifié sur papier), Date

[*] Rayer la mention inutile

Q. DÉFINITIONS ET GLOSSAIRE

Les Définitions et le Glossaire figurant à la fin de la *Note aux Enchérisseurs en Ligne* [Lien vers la Note] s'appliquent aux termes en italique figurant dans les présentes *Conditions Générales des Enchères en Ligne*, y compris le *Contrat de Vente* joint en *Annexe 1* et le *Contrat avec l'Acheteur* joint en *Annexe 2*

NOTE AUX ENCHÉRISSEURS EN LIGNE POUR LES VENTES CONDUITES PAR BONHAMS FRANCE SAS

La présente Note est destinée à toutes les personnes participant à une vente aux enchères en ligne de Bonhams, y compris les *Enchérisseurs*, les *Enchérisseurs* potentiels et les *Acheteurs* éventuels de *Lots* lors cette *Vente*. Pour plus de commodité, nous utilisons les termes « *Enchérisseurs* » ou « vous » pour désigner ces personnes.

Notre Liste des Définitions et notre Glossaire figurent à la fin de la présente Note. Les mots et expressions figurant en italique dans la présente Note sont expliqués dans la Liste des définitions. Le Glossaire explique certains termes juridiques généraux dont vous ignorez peut-être la définition.

IMPORTANT :

Les conditions générales relatives à la *Vente* et les informations connexes sont contenues dans les documents suivants, disponibles sur le site Internet de Bonhams sous la rubrique « Mentions légales » :

La présente *Note aux enchérisseurs en ligne*, présentée ci-dessous ;

Les *Conditions générales des enchères en ligne*

Le *Contrat de vente entre l'Acheteur et le Vendeur*, à l'annexe 1 ;

Le *Contrat de l'Acheteur avec Bonhams*, à l'annexe 2.

Des informations supplémentaires applicables à la *Vente* peuvent également figurer avec chaque *Lot*, ailleurs dans le *Catalogue des ventes en ligne* et/ou dans une note affichée sur le *site Internet*. Il vous incombe de lire tous les conditions et avis pertinents avant d'enchérir lors de la *Vente*.

1. NOTRE RÔLE

Dans son rôle d'*Adjudicateur de lots*, Bonhams est autorisé par le *Vendeur* à agir uniquement pour et dans l'intérêt du *Vendeur*. Le rôle de *Bonhams* est de vendre les *Lots* à un *Enchérisseur* au prix le plus élevé possible. *Bonhams* n'agit pas pour le compte des *Acheteurs* ou des *Enchérisseurs* et ne leur fournit aucun conseil. Veuillez-vous reporter à la section A des *Conditions générales des enchères en ligne*.

2. LOTS À VENDRE

Étant donné l'âge de nombreux *Lots*, ils peuvent avoir été endommagés et/ou réparés. Vous ne devez donc faire aucune supposition sur leur état ou tout autre aspect. Si vous n'avez pas l'expertise nécessaire concernant un *Lot*, prenez conseil à ce sujet. Il est de votre responsabilité de prendre les conseils judicieux et de vous assurer des caractéristiques de tout *Lot* qui vous intéresse.

3. DESCRIPTIONS DES LOTS ET ESTIMATIONS

Description contractuelle d'un Lot

Chaque *Lot* est vendu par le *Vendeur* à l'*Acheteur* comme correspondant uniquement à : (i) la *Description contractuelle*, c'est-à-dire la partie de l'*Article* imprimée en caractères gras ou en majuscules, et (ii) (sauf pour la couleur, qui peut être reproduite de manière inexacte) à des photographies du *Lot* dans le *Catalogue des ventes en ligne*. Le reste de l'*Article*, qui n'est pas imprimé en caractères gras ou en majuscules, représente uniquement l'opinion de *Bonhams* (donnée au nom du *Vendeur*) sur le *Lot* et ne fait pas partie de la *Description contractuelle* conformément à laquelle le *Lot* est vendu.

Les paragraphes 15 à 25 ci-dessous contiennent des informations importantes sur les catégories de *Lots* suivantes : Livres, horloges et montres, armes à feu, taxidermie et articles connexes, meubles, bijoux, photographies, images, porcelaine et verre, véhicules et vin.

Veuillez-vous reporter à la section B des *Conditions générales des enchères en ligne* pour les dispositions légales importantes qui sous-tendent les descriptions de *Lots*, les pratiques en matière de catalogage et les questions telles que l'état des articles anciens, utilisés, réparés et restaurés, et pour les obligations et les limitations de responsabilité de Bonhams en ce qui concerne les descriptions de *Lots* et les pratiques en matière de catalogage.

Garantie en matière de faux

Bonhams offre une garantie pour couvrir tout *Faux* selon les conditions énoncées à la section E des *Conditions générales des enchères en ligne*. Autrement, les *Lots* sont vendus à l'*Acheteur* « en l'état », avec tous les défauts et imperfections qu'ils peuvent comporter.

Estimations

Les *Estimations* fournies expriment uniquement l'opinion de *Bonhams* faite au nom du *Vendeur* à propos de la fourchette dans laquelle *Bonhams* pense que le *Prix d'adjudication* pour le *Lot* est susceptible de se situer. Il ne s'agit en aucun cas d'une estimation de valeur. Les *Estimations* ne tiennent pas compte de la *TVA*, de la *Commission d'achat* ou d'autres frais payables par l'*Acheteur*, qui sont décrits en détail au paragraphe 7 de la présente Note. Les prix dépendent des enchères et les *Lots* peuvent se vendre à des *Prix d'adjudication* inférieurs ou supérieurs aux *Estimations*. Les *Estimations* ne doivent donc pas être considérées comme une indication du prix de vente réel ou de la valeur d'un *Lot*. Les *Estimations* sont fournies dans la devise de la *Vente*.

Rapports sur l'état

Pour la plupart des *Lots*, vous pouvez demander un *Rapport sur l'état*. Chaque rapport exprime l'opinion raisonnable de *Bonhams* quant à l'état général du *Lot* (sans démontage ni aucune forme de test). Ces rapports sont offerts pour le compte du *Vendeur*, sans frais supplémentaires, et *Bonhams* ne conclut pas un contrat avec vous au titre du *Rapport sur l'état*. *Bonhams* n'accepte aucune responsabilité à votre égard et ne déclare ni ne garantit qu'un *Rapport sur l'état* inclut tous les aspects de l'état interne ou externe du *Lot*. Le *Vendeur* ne vous doit ni n'accepte de vous devoir, en tant qu'*Enchérisseur* ou *Acheteur*, aucune obligation concernant ce rapport gratuit.

Modifications

Les *Descriptions* et les *Estimations* peuvent être modifiées à la discrétion de *Bonhams* de temps en temps par le biais d'un avis modifiant le *Catalogue des ventes en ligne* ou sur le *site Internet* avant ou pendant une *Vente*, jusqu'à la *Clôture de l'enchère pour le lot* concerné. Il vous est conseillé de surveiller les *Lots* qui vous intéressent durant la *Vente*.

4. ENREGISTREMENT DES ENCHÉRISSEURS

Si vous êtes un nouveau client chez *Bonhams* ou si vous n'avez pas récemment mis à jour vos données d'enregistrement, vous devez vous préenregistrer, au moins un jour ouvrable avant la *Vente* à laquelle vous souhaitez participer pour y enchérir. Vous pouvez vous inscrire à l'adresse www.bonhams.com

Vous devrez fournir un justificatif d'identité et de domicile délivré par le gouvernement. Si vous êtes une société, il faut fournir votre certificat d'immatriculation (Extrait Kbis daté de moins de trois mois) ou un document équivalent avec votre dénomination et l'adresse de votre siège social, une preuve de votre adresse actuelle délivrée par le gouvernement, une preuve documentaire de vos propriétaires effectifs et de vos administrateurs, et une preuve de l'autorisation d'effectuer des transactions. Nous pouvons également vous demander une référence financière et/ou une caution avant de vous autoriser à enchérir. Veuillez-vous reporter à la

section D des *Conditions générales des enchères en ligne* pour de plus amples informations concernant l'enregistrement. Nous nous réservons le droit, à notre discrétion, de demander des informations supplémentaires afin de compléter notre identification de client, de refuser d'enregistrer une personne comme *Enchérisseur*, et de rejeter ses enchères si elles ont déjà été enregistrées.

Sauf indication contraire dans le *Catalogue des ventes en ligne*, vous devez être âgé de plus de 18 ans pour pouvoir enchérir lors d'une *Vente*. Vous-même ou toute autre personne agissant pour votre compte ne pourrez en aucun cas enchérir sur des objets que vous avez mis en vente lors de la *Vente en Ligne*.

Vous devez garder les informations de votre compte, y compris votre numéro de client unique, strictement confidentiels et ne devez laisser aucun tiers utiliser ou accéder à votre compte.

Nous vous enverrons un courrier électronique si des limites s'appliquent aux montants pour lesquels vous pouvez enchérir lors de la *Vente en ligne*.

5. ENCHÈRES

Lorsque vous vous êtes préenregistré pour enchérir et que votre compte est en règle, vous pourrez enchérir sur des *Lots* pendant la période d'enchère indiquée pour chaque *Lot*, soit en plaçant votre prochaine enchère à l'aide des paliers indiqués, soit en plaçant une enchère maximale pour indiquer le montant maximum pour lequel vous seriez prêt à enchérir (hors la *Commission d'achat*, les taxes applicables qui s'ajouteront à votre enchère, ainsi que tous les *Frais applicables* et, le cas échéant, la *Commission supplémentaire*). Si vous placez une enchère maximale, le système passera automatiquement des enchères supérieures en votre nom en réponse à d'autres enchères, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'autres enchères ou que votre enchère maximale soit atteinte.

Si vous soumettez une enchère inférieure à une autre enchère déjà faite pour ce *Lot*, votre enchère sera rejetée et vous aurez la possibilité de passer une enchère plus élevée.

Nous nous efforcerons de vous envoyer un courrier électronique en cas de surenchère, mais il vous est conseillé de surveiller vos enchères pendant toute la *Vente*.

L'heure de clôture des enchères pour chaque *Lot* (*Clôture de l'enchère pour le lot*) sera indiquée pour chaque *Lot*. Nous nous efforcerons de vous avertir par courrier électronique de la clôture imminente de l'enchère d'un *Lot* sur lequel il y a surenchère, mais il vous est conseillé de surveiller les *Lots* qui vous intéressent pendant toute la *Vente*.

Aucune enchère ne sera acceptée après la *Clôture de l'enchère du lot* concerné ; toutefois, si une enchère a été placée cinq minutes avant la *Clôture de l'enchère pour le lot* prévue, la période de passage des enchères pour ce *Lot* sera prolongée de cinq minutes.

La section F des *Conditions générales des enchères en ligne* contient des informations, des procédures, des règles et des obligations liées à la mise en place d'enchères en ligne dans le cadre de la *Vente*.

Vous devez également vous reporter à la section G des *Conditions générales des enchères en ligne* afin de connaître les *garanties* que vous donnez en tant qu'*Enchérisseur* et *Acheteur*. Nous nous réservons le droit de reporter la conclusion de la *Vente* de tout *Lot* à notre discrétion pendant que nous achevons nos enquêtes relatives à l'enregistrement et l'identification, et d'annuler la *Vente* de tout *Lot* si vous êtes en violation de vos garanties en tant qu'*Acheteur*, ou si nous considérons qu'une telle *Vente* serait illégale ou imposerait des obligations au *Vendeur* ou à *Bonhams* ou serait préjudiciable à la réputation de *Bonhams*.

Si vous êtes l'Enchérisseur gagnant pour un ou plusieurs Lots, nous vous enverrons une facture confirmant votre achat et les instructions de paiement.

Enchérir par l'intermédiaire d'un mandataire

Les enchères seront traitées comme étant placées exclusivement pour le compte de la personne inscrite pour enchérir, sauf accord contraire écrit de notre part avant la Vente.

Si vous souhaitez enchérir pour le compte d'une autre personne (votre mandant), vous devez fournir les informations de préinscription énoncées ci-dessus pour vous et pour votre mandant. Nous aurons besoin d'une confirmation écrite du mandant qui atteste de votre droit d'enchérir. Veuillez-vous reporter aux *Conditions générales des enchères en ligne* et contacter notre service client pour plus de détails.

Votre attention est en particulier attirée sur vos obligations de diligence concernant votre mandant et la source de ses fonds, et sur les garanties que vous fournissez si vous êtes l'Acheteur, qui sont stipulées au paragraphe 3 du *Contrat avec l'acheteur*, joint en Annexe 2 à la présente Note.

Dans le cas où une personne fait une enchère en tant qu'agent pour le compte d'une autre (son mandant), elle sera conjointement et solidairement responsable avec son mandant envers le *Vendeur* et *Bonhams* en vertu de tout contrat résultant d'une enchère gagnante.

Enchères en ligne

Bonhams ne sera pas tenue responsable des retards, interruptions ou incapacités à faire une enchère, causés par des pertes de connexion Internet, une panne ou un dysfonctionnement du site Internet ou du processus d'enchères, ou un dysfonctionnement de logiciels, systèmes, ordinateurs ou appareils mobiles.

6. CONTRATS ENTRE L'ACHETEUR ET LE VENDEUR ET ENTRE L'ACHETEUR ET BONHAMS

Après la Clôture de l'enchère pour le Lot lorsqu'une enchère gagnante a été soumise, un *Contrat de vente* du Lot sera conclu entre le *Vendeur* et l'*Acheteur* selon les termes du *Contrat de vente* figurant à l'Annexe 1 ci-dessous. Vous devrez alors payer le *Prix d'achat*, qui se compose du *Prix d'adjudication*, de la *Commission d'achat* plus toute TVA applicable, ainsi que de tous les *Frais* applicables et, le cas échéant la *Commission supplémentaire*.

Simultanément, un contrat séparé est également conclu entre nous, en tant que *Maison de vente aux enchères*, et l'*Acheteur*. Il s'agit de notre *Contrat avec l'Acheteur*, dont les termes figurent en Annexe 2 ci-dessous.

7. COMMISSION D'ACHAT ET AUTRES FRAIS À PAYER PAR L'ACHETEUR

En vertu du *Contrat avec l'Acheteur*, ce dernier nous paie une commission (la *Commission d'achat*) conformément aux termes dudit contrat et aux taux indiqués ci-dessous, calculés par référence au *Prix d'adjudication* et payables en sus de celui-ci.

Pour cette Vente, les *Acheteurs* paieront les taux de *Commission d'achat* suivants pour chaque Lot acheté :

28 % du *Prix d'adjudication* sur les premiers 40,000 € ; plus

27 % du *Prix d'adjudication* à partir de 40 001 € et jusqu'à 800 000 € ; plus

21 % du *Prix d'adjudication* à partir de 800 001 € et jusqu'à 4 500 000 € ; plus

14,5 % du *Prix d'adjudication* pour les montants supérieurs à 4 500 001 €

Des frais d'un montant de 4 % du prix d'adjudication seront ajoutés aux factures des enchérisseurs ayant

acquis des lots via les plateformes d'enchères suivantes : Invaluable, Live Auctioneers, The Saleroom et Lot-tissimo.

Des frais d'entreposage et de manutention peuvent également être à la charge de l'*Acheteur*, comme indiqué sur la page « Informations sur la Vente » au début du *Catalogue des ventes en ligne*.

La *Commission d'achat* et tous les autres frais dus par l'*Acheteur* sont soumis à la TVA au taux en vigueur, qui est actuellement de 20 %.

La TVA peut également être due sur le *Prix d'adjudication* du Lot, lorsqu'elle est indiquée par un symbole à côté du numéro du Lot. Voir le paragraphe 8 ci-dessous pour plus de détails.

Droit de suite

Sur certains Lots, portant la mention « AR » dans le *Catalogue des ventes en ligne* et qui sont vendus à un *Prix d'adjudication* d'au moins 1 000 € (converti dans la devise de la Vente en utilisant le taux de référence de la Banque centrale européenne en vigueur à la date de la Vente), l'*Acheteur* nous versera une *Commission supplémentaire* pour couvrir nos *Frais* relatifs au paiement des droits d'auteur en application des articles L122-8 et R122-2 à 122-12 du *Code de la propriété intellectuelle* sur le droit de suite des artistes.

La *Commission supplémentaire* correspond à un pourcentage du *Prix d'adjudication* calculé conformément au tableau ci-dessous, et ne devra pas dépasser 12 500 € (convertis dans la devise de la Vente en utilisant le taux de référence de la Banque centrale européenne en vigueur à la date de la Vente).

Prix d'adjudication	Pourcentage
De 0 à € 50 000	4 %
De € 50 000,01 à € 200 000	3 %
De € 200 000,01 à € 350 000	1 %
De € 350 000,01 à € 500 000	0,5 %
Au-delà de € 500 000	0,25 %

8. TVA

Le taux de TVA en vigueur au moment de la mise sous presse est de 20 %, mais il est susceptible d'être modifié par le gouvernement et le taux à payer sera celui en vigueur à la date de la Vente.

Les symboles suivants, figurant à côté du numéro de Lot, indiquent que la TVA est due sur le *Prix d'adjudication* et la *Commission d'achat* :

- † TVA au taux en vigueur sur le *Prix d'adjudication* et la *Commission d'achat*
- Ω TVA sur les articles importés au taux en vigueur sur le *Prix d'adjudication* et la *Commission d'achat*
- * TVA sur les articles importés à un taux préférentiel de 5,5 % sur le *Prix d'adjudication* et au taux en vigueur sur la *Commission d'achat*
- G Les lingots d'or sont exonérés de la TVA sur le *Prix d'adjudication* et soumis à la TVA au taux en vigueur sur la *Commission d'achat*
- Zéro TVA, aucune TVA ne sera ajoutée au *Prix d'adjudication* ou à la *Commission d'achat*

Dans tous les autres cas, aucune TVA ne sera appliquée sur le *Prix d'adjudication*, mais la TVA au taux en vigueur sera ajoutée à la *Commission d'achat* qui sera facturée sur une base TVA incluse.

Il vous incombe de payer toutes les autres taxes de vente ou d'utilisation et les droits de douane dus sur l'achat, l'exportation ou l'importation du bien après l'achat.

9. PAIEMENT

Il est de la plus haute importance de vous assurer que vous avez des fonds facilement disponibles pour payer le *Prix d'achat* et la *Commission d'achat* (plus la TVA et tous les autres *Frais* et dépenses qui nous sont dus) dans leur intégralité avant d'enchérir pour un Lot.

Si vous êtes l'Enchérisseur gagnant, vous devez effectuer le paiement au plus tard à 16h30 le deuxième jour ouvrable après la Vente. Les paiements effectués par une personne autre que l'*Acheteur* enregistré ne seront pas acceptés. *Bonhams* se réserve le droit de modifier les conditions de paiement à tout moment.

Le **virement bancaire** est le mode de paiement préféré de *Bonhams*. Vous pouvez transférer des fonds par voie électronique sur notre *Compte*. Dans ce cas, veuillez indiquer sur votre ordre de virement votre numéro d'identification (figurant sur la facture) et le numéro de la facture comme référence.

Les coordonnées de notre *Compte* sont les suivantes :

Banque : HSBC
Adresse : BBC PARIS HAUSSMANN
26 Boulevard Maiesherbes
75008 Paris
Intitulé du compte : Bonhams France SAS
Numéro du compte : 09170002091
Code guichet : 00917
Numéro IBAN : FR76 3005 6009 1709 1700 0209 192

En cas de paiement par virement bancaire, le montant reçu après déduction des frais bancaires éventuels et/ou de conversion de la monnaie de paiement en euro ne doit pas être inférieur au montant en euro à payer, tel qu'indiqué sur la facture.

Le paiement peut également être effectué par l'une des méthodes suivantes :

Chèque personnel en euros tiré sur une succursale française d'une banque ou d'une société de crédit immobilier : tous les chèques doivent être encaissés avant que vous puissiez retirer vos achats et doivent être libellés à l'ordre de *Bonhams France SAS*.

Cartes de débit au nom de l'*Acheteur* (y compris les cartes China Union Pay (CUP) et les cartes de débit émises par Visa et MasterCard uniquement). Il n'y a pas de plafond limitant la valeur du paiement s'il est effectué en personne en utilisant la vérification par carte à puce. **Cartes de crédit** au nom de l'*Acheteur* (y compris les cartes China Union Pay (CUP) et les cartes de crédit émises par Visa et MasterCard uniquement). La valeur du paiement est limitée à 5 000 € si le paiement est effectué en personne au moyen d'une vérification par carte à puce.

Il est conseillé d'informer à l'avance votre fournisseur de carte de débit ou de crédit de votre achat afin de réduire les retards causés par le fait que vous ne devez pas demander une autorisation lorsque vous venez payer.

Remarque : une seule carte de débit ou de crédit peut être utilisée pour le paiement du solde. Si vous avez des questions concernant les paiements par carte, veuillez contacter notre service clients.

Nous nous réservons le droit d'enquêter et d'identifier la source des fonds que nous recevons, de reporter la conclusion de la vente de tout Lot à notre discrétion pendant que nous terminons nos enquêtes, et d'annuler la vente de tout Lot si vous êtes en violation de vos garanties en tant qu'Acheteur, si nous considérons qu'une telle Vente serait illégale ou imposerait autrement des obligations au Vendeur ou à Bonhams, ou serait préjudiciable à la réputation de Bonhams.

10. RÉCUPÉRATION, ENTREPOSAGE ET DROITS DE RÉSILIATION DES CONSOMMATEURS DE L'UE

L'*Acheteur* d'un Lot ne sera pas autorisé à le

retirer avant que (i) le paiement intégral et en fonds compensés ait été effectué (sauf si nous avons conclu un accord spécial avec l'Acheteur) et (ii) Bonhams ait terminé ses enquêtes conformément à la clause 3.11 du *Contrat avec l'Acheteur* joint en Annexe 2 aux *Conditions générales des enchères en ligne*.

Pour la récupération et le retrait des *Lots* achetés, veuillez vous reporter au *Catalogue des ventes en ligne* pour cette *Vente* et à la clause 4 du *Contrat avec l'acheteur* joint en Annexe 2 aux *Conditions générales des enchères en ligne* pour les conditions légales applicables.

Si le *Lot* n'est pas identifié comme vendu par un *Consommateur*, les *Acheteurs* qui sont des *Consommateurs* dans l'UE bénéficieront de certains droits de résiliation, comme indiqué à la section P des *Conditions générales des enchères en ligne*.

11. EXPÉDITION

Pour obtenir des informations et des estimations sur le transport maritime national et international ainsi que sur les licences d'exportation, veuillez contacter :

Transport Roger Benaim au +1 46 27 48 48
frank@rogerbenaim.com

12. RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'EXPORTATION ET DE COMMERCE

Il est de votre seule responsabilité de vous conformer à toutes les réglementations en matière d'exportation et d'importation relatives à vos achats et également d'obtenir toute licence d'exportation et/ou d'importation nécessaire.

Afin de contrôler la circulation des biens culturels, la loi n°92-1477 du 31 décembre 1992 (modifiée par celle du 10 juillet 2000) soumet les exportations hors du territoire français à des modalités particulières, applicables aux biens dont l'ancienneté et la valeur dépassent certains seuils. Le certificat d'exportation est un simple document administratif qui n'apporte aucune garantie d'authenticité du bien qu'il permet d'exporter. La demande de certificat pour un bien culturel en vue de sa libre circulation hors du territoire français ou de tous autres documents administratifs n'affecte pas l'obligation de paiement incombant à l'acheteur. »

Le besoin de licences d'importation varie d'un pays à l'autre et vous devez vous informer au sujet des exigences et dispositions locales pertinentes. Le refus de délivrance d'une licence d'importation ou d'exportation ou tout retard dans l'obtention de cette licence ne permet pas d'annuler une *Vente* ni de retarder le paiement intégral du *Lot*. En règle générale, veuillez contacter notre service d'expédition avant la *Vente* si vous avez besoin d'aide à propos de la réglementation en matière d'exportation.

13. RÉGLEMENTATIONS DE LA CITES

Veuillez noter que tous les *Lots* marqués du symbole Y sont soumis aux réglementations de la CITES lors de l'exportation de ces articles en dehors de l'UE. Ces réglementations sont disponibles à l'adresse <https://cites.org>

<https://cites.application.developpement-durable.gouv.fr>

Le refus de délivrance des licences ou permis CITES et tout retard dans l'obtention de ces licences ou permis ne donnent pas lieu à l'annulation ou à la résiliation d'une *Vente*, et n'autorisent encore moins un retard dans le paiement intégral du *Lot*.

14. RESPONSABILITÉ DU VENDEUR ET/OU DE BONHAMS

Les exclusions et les limitations de la responsabilité du *Vendeur* et de *Bonhams* sont énoncées à la section L des *Conditions générales des enchères en ligne*. En outre, les exclusions et les limitations de la responsabilité du *Vendeur* sont énoncées à la clause 9 du *Contrat de vente* et la responsabilité de *Bonhams* à

la clause 10 du *Contrat avec l'acheteur*.

15. LIVRES

Comme indiqué ci-dessus, tous les *Lots* sont vendus « en l'état », sujets à des défauts, imperfections et erreurs de *Description*, à l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous. Toutefois, vous serez en droit de refuser un *Livre* dans les circonstances concernant les « *Lots* non conformes » énoncées au paragraphe 11 du *Contrat avec l'acheteur*. Veuillez noter que la *Commission d'achat* des *Lots* comprenant des *Livres* imprimés, des cartes non encadrées et des manuscrits reliés est exonérée de TVA.

16. HORLOGES ET MONTRES

Tous les *Lots* sont vendus « en l'état », et l'absence d'indication sur l'état d'une horloge ou d'une montre ne signifie pas que le *Lot* soit en bon état et sans défauts, réparations ou restaurations nécessaires. La plupart des horloges et des montres ont été réparées au cours de leur durée de vie normale et peuvent contenir des pièces qui ne sont pas d'origine. En outre, *Bonhams* ne fait aucune déclaration et ne garantit pas que les horloges ou montres sont en bon état de fonctionnement. Les horloges et les montres contiennent souvent des mécanismes fins et complexes, et les *Enchérisseurs* doivent donc savoir qu'un entretien général, un changement de pile ou des réparations supplémentaires, dont l'*Acheteur* est seul responsable, peuvent être nécessaires.

Taxidermie et articles connexes

Bonhams s'engage, pour le compte du *Vendeur* de ces articles, à respecter pleinement les réglementations de la Cites et du DEFRA. Il est conseillé aux *Acheteurs* de s'informer de toutes ces réglementations et de s'attendre à ce que l'exportation des articles nécessite un temps d'organisation.

18. MEUBLES

Meubles remboursés

Si nous apportons le plus grand soin au catalogage des meubles remboursés, nous n'offrons aucune *Garantie* quant à l'originalité du bois recouvert de tissu ou d'un rembourrage.

19. BIJOUX

Pierres précieuses

Historiquement, de nombreuses pierres précieuses ont été soumises à divers traitements pour améliorer leur apparence. Les saphirs et les rubis sont régulièrement traités thermiquement pour améliorer leur couleur et leur clarté, et les émeraudes sont fréquemment traitées avec des huiles ou de la résine dans le même but. D'autres pierres précieuses peuvent également avoir subi des traitements comme la coloration, l'irradiation ou le revêtement. Ces traitements peuvent être permanents, tandis que d'autres peuvent nécessiter des soins spéciaux ou un nouveau traitement au fil des ans pour conserver leur apparence. Les *Enchérisseurs* doivent savoir que les *Estimations* prennent en compte le fait que les pierres précieuses ont probablement été soumises à de tels traitements. Certains laboratoires délivrent des certificats qui donnent une *Description* plus détaillée des pierres précieuses. Cependant, les différents laboratoires ne sont pas toujours d'accord sur les degrés ou les types de traitement pour une pierre précieuse particulière. Dans le cas où *Bonhams* a reçu ou obtenu des certificats pour un *Lot* de la *Vente*, ces certificats seront présentés dans le *Catalogue*. *Bonhams* a pour politique de s'efforcer de fournir des certificats de laboratoires reconnus pour certaines pierres précieuses, mais il n'est pas toujours possible d'obtenir des certificats pour chaque *Lot*. Lorsqu'aucun certificat n'est publié dans le *Catalogue*, les *Enchérisseurs* doivent supposer que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées. Ni *Bonhams* ni le *Vendeur* n'acceptent de responsabilité

pour les contradictions ou les certificats différents obtenus par les *Acheteurs* sur tout *Lot* après la *Vente*.

Poids estimés

Si le poids d'une pierre apparaît dans le corps de la *Description* en lettres majuscules, cela signifie que la pierre a été démontée et pesée par *Bonhams*. Si le poids de la pierre est indiqué comme étant approximatif et n'apparaît pas en majuscules, la pierre a été évaluée par nos soins dans sa monture, et le poids indiqué est une expression de notre opinion. Ces informations sont données à titre indicatif et les *Enchérisseurs* doivent s'assurer de leur exactitude.

Signatures

Une broche en diamant, par Kutchinsky

Lorsque le nom du créateur apparaît dans le titre, *Bonhams* est d'avis que c'est l'œuvre de ce créateur.

Une broche en diamant, signée Kutchinsky, porte une signature qui, selon *Bonhams*, est authentique mais peut contenir des pierres précieuses qui ne sont pas originales, ou la pièce peut avoir été modifiée.

Une broche en diamant, montée par Kutchinsky a été créée par le bijoutier, selon *Bonhams*, mais en utilisant des pierres ou des dessins fournis par le client.

20. PHOTOGRAPHIES

Explication des termes du Catalogue

- « **Bill Brandt** » : à notre avis, il s'agit d'une œuvre de l'artiste.
- « Attribuée à Bill Brandt » : à notre avis, il s'agit probablement d'une œuvre de l'artiste, mais il y a moins de certitude quant à la paternité que dans la catégorie précédente ;
- « **Signé et/ou titré et/ou daté et/ou inscrit** » : à notre avis, la signature et/ou le titre et/ou la date et/ou l'inscription sont de la main de l'artiste.
- « **Signé et/ou titré et/ou daté et/ou inscrit d'une autre main** » : à notre avis, la signature et/ou le titre et/ou la date et/ou l'inscription ont été ajoutés par une autre main.

La date indiquée est celle de l'image (négatif). Si aucune autre date n'est indiquée, cela signifie que le tirage photographique est ancien (le terme « ancien » peut également figurer dans la *Description du lot*). Une photographie ancienne est une photographie réalisée 5 à 10 ans environ après le négatif. Lorsqu'une deuxième date ultérieure apparaît, il s'agit de la date d'impression. Lorsque la date d'impression exacte n'est pas connue, mais qu'il est entendu qu'elle est postérieure, la mention « imprimé plus tard » apparaîtra dans la *Description du lot*.

Sauf indication contraire, les dimensions indiquées sont celles de la feuille de papier sur laquelle l'image est imprimée, y compris les marges éventuelles. Certaines photographies peuvent apparaître dans le *Catalogue* sans marges illustrées.

Toutes les photographies sont vendues non encadrées, sauf indication contraire dans la *Description du lot*.

21. IMAGES

Explication des termes du Catalogue

Les termes utilisés dans le *Catalogue* ont la signification suivante, mais sont soumis aux dispositions générales relatives aux *Descriptions* contenues dans le *Contrat de vente* :

- « **Jacopo Bassano** » : à notre avis, il s'agit d'une œuvre de l'artiste. Lorsque le ou les prénoms de l'artiste ne sont pas connus, une série d'astérisques, suivie du nom de famille de l'artiste, précédé ou non d'une initiale, indique qu'à notre avis l'œuvre est de l'artiste nommé ;

- « **Attribué à Jacopo Bassano** » : à notre avis, il s'agit probablement d'une œuvre de l'artiste, mais il y a moins de certitude quant à la paternité que dans la catégorie précédente ;
- « **Studio/Atelier de Jacopo Bassano** » : à notre avis, c'est une œuvre réalisée par une main inconnue dans un atelier de l'artiste qui peut ou non avoir été exécutée sous sa direction ;
- « **Cercle de Jacopo Bassano** » : à notre avis, c'est une œuvre réalisée par une main étroitement associée à l'artiste nommé mais qui n'est pas nécessairement son élève ;
- « **Suiveur de Jacopo Bassano** » : à notre avis, c'est une œuvre d'un peintre travaillant dans le style de l'artiste, contemporain ou quasi contemporain, mais qui n'est pas nécessairement son élève ;
- « **À la manière de Jacopo Bassano** » : à notre avis, c'est une œuvre dans le style de l'artiste et d'une date ultérieure ;
- « **D'après Jacopo Bassano** » : à notre avis, il s'agit d'une copie d'une œuvre connue de l'artiste.
- « **Signé et/ou daté et/ou inscrit** » : à notre avis, la signature et/ou la date et/ou l'inscription sont de la main de l'artiste ;
- « **Porte une signature et/ou une date et/ou une inscription** » : à notre avis, la signature et/ou la date et/ou l'inscription ont été ajoutés par une autre main.

22. PORCELAINE ET VERRE

Dommages et restauration

Pour vous guider, dans nos *Catalogues des ventes en ligne*, nous décrivons en détail, dans la mesure du possible, tous les défauts, fêlures et restaurations importants. Ces *Descriptions* pratiques des dommages ne peuvent être définitives, et nos *Rapports sur l'état* ne garantissent pas qu'il n'existe pas d'autres défauts présents non mentionnés. Les *Enchérisseurs* doivent s'assurer, par le biais d'une inspection, de l'état de chaque *Lot*. Veuillez consulter le *Contrat de vente*. En raison de la difficulté à déterminer si un objet en verre a été repoli, dans nos *Catalogues de vente en ligne*, il n'est fait mention que des éclats et fêlures visibles. Il n'y a aucune indication de repolissage sévère ou autre.

23. VINS

Les *Lots* qui se trouvent sous douane et ceux qui sont assujettis à la TVA peuvent ne pas être disponibles pour un retrait immédiat.

Examen des vins

Nous organisons parfois des dégustations avant la vente pour les grandes parcelles (telles que définies ci-dessous). Ces dégustations concernent généralement des vins récents et de consommation courante. Veuillez contacter le service concerné pour plus de détails.

Notre politique n'est pas d'inspecter chaque caisse non ouverte. Dans le cas des vins de plus de 20 ans, les caisses sont généralement ouvertes et les niveaux et l'apparence sont consignés dans le *Catalogue des ventes en ligne* si nécessaire. Vous devez tenir compte des variations des niveaux de chambre et de l'état des bouchons, capsules et étiquettes.

Bouchons et chambres

La chambre désigne l'espace entre la base du bouchon et le vin. Les niveaux de chambre pour les bouteilles de forme bordelaise ne sont normalement notés que lorsqu'ils sont sous le goulot et pour les bouteilles de forme bourguignonne, alsacienne, allemande et cognac lorsqu'ils sont supérieurs

à 4 centimètres (cm). Les niveaux de chambre acceptables augmentent avec l'âge ; les niveaux généralement acceptables sont les suivants :

Moins de 15 ans - dans le goulot ou moins de 4 cm
15 à 30 ans - très haute épaule (THE) ou jusqu'à 5 cm
Plus de 30 ans - épaule supérieure (ES) ou jusqu'à 6 cm

Il convient de noter que les chambres peuvent changer entre le moment de la publication du *Catalogue des ventes en ligne* et la *Vente* et que les bouchons peuvent s'abîmer lors du transport du vin. Nous n'acceptons de responsabilité que pour les *Descriptions* de l'état au moment de la publication du *Catalogue des ventes en ligne* et ne pouvons accepter de responsabilité pour toute perte résultant d'une défaillance des bouchons avant ou après ce point.

Options d'achat de parcelles

Une parcelle est un nombre de *Lots* de taille identique d'un même vin, de la même taille de bouteille et de la même *Description*. L'*Acheteur* de l'un de ces *Lots* a la possibilité d'accepter une partie ou la totalité des *Lots* restants de la même parcelle au même prix, bien que ces options soient à la seule discrétion de la *Maison de vente aux enchères*. Il est donc conseillé aux *Enchérisseurs* absents d'encherir sur le premier *Lot* d'une parcelle.

Vins sous douane

Les vins sous douane portent la marque Δ. Tous les *Lots* vendus sous douane, et que l'*Acheteur* souhaite conserver ainsi, seront facturés sans TVA ni autre taxe sur le *Prix d'adjudication*. Si l'*Acheteur* souhaite prendre le *Lot* comme dédouané, les droits d'accise et la TVA seront ajoutés au *Prix d'adjudication* sur la facture. Les *Acheteurs* doivent notifier à *Bonhams*, au moment de la *Vente*, s'ils souhaitent retirer leurs vins sous douane ou dédouanés. Si un *Lot* est pris sous douane, l'*Acheteur* sera responsable du paiement de la TVA, des droits, des frais de dédouanement et autres qui pourront être exigibles.

Les *Acheteurs* hors de France doivent savoir que tout transitaire désigné pour exporter leurs achats doit disposer d'un certificat de circulation pour les *Lots* à retirer sous douane.

Informations sur la mise en bouteille et les caisses

Les termes ci-après utilisés dans le *Catalogue* ont les significations suivantes :

CB – Mise en bouteille au château
DB – Mise en bouteille au domaine
EstB – Mise en bouteille à la propriété
BB – Mise en bouteille bordelaise
BE – Mise en bouteille en Belgique
FB – Mise en bouteille en France
GB – Mise en bouteille en Allemagne
OB – Mise en bouteille à Porto
UK – Mise en bouteille au Royaume-Uni
owc – Caisse en bois d'origine
iwc – Caisse en bois individuelle
oc – Carton d'origine

25. PROTECTION DES DONNÉES - UTILISATION DE VOS INFORMATIONS

Lorsque nous obtenons des informations à caractère personnel vous concernant, nous ne les utilisons que conformément aux termes de notre Politique de confidentialité (sous réserve de tout consentement spécifique supplémentaire que vous auriez donné au moment où vos informations ont été divulguées). Une copie de notre Politique de confidentialité est disponible sur notre site *Internet* www.bonhams.com. Com.. Vous pouvez aussi la demander par courrier au service clients, par courrier électronique à info@bonhams.com

26. SYMBOLES

LES SYMBOLES SUIVANTS SONT UTILISÉS POUR INDIQUER :

- Y Ce lot contient une ou plusieurs espèces végétales ou animales réglementées et est soumis aux réglementations CITES. Il incombe à l'acheteur de se renseigner sur ces réglementations et d'obtenir tous les certificats d'importation ou d'exportation nécessaires. L'incapacité d'un acheteur à obtenir ces certificats ne peut justifier d'un retard de paiement ou l'annulation d'une vente. Voir paragraphe 13.
- TP Les objets portant la mention TP seront situés à l'entrepôt Bonhams et ne pourront être retirés que sur rendez-vous avec Bonhams.
- W Les objets portant la mention W seront situés dans l'entrepôt de Bonhams et ne pourront être retirés qu'à cet endroit.
- Δ Vins sous douane.
- AR L'*Acheteur* nous versera une *Commission supplémentaire* pour couvrir nos dépenses relatives au paiement des droits d'auteur en application des *articles L122-8 et R122-2 à 122-12 du Code de la propriété intellectuelle* sur le droit de suite des artistes. Voir le paragraphe 7 ci-dessus pour plus de détails.
- jð Le *Vendeur* s'est vu garantir un prix minimum pour le *Lot*, soit par *Bonhams*, soit par une tierce partie. Cela peut prendre la forme d'une enchère irrévocable par un tiers, qui peut réaliser un gain financier sur une *Vente* réussie ou une perte financière en cas d'échec.
- jø *Bonhams* est propriétaire du *Lot* en tout ou en partie ou peut y avoir un autre intérêt économique.
- Φ Ce lot contient de l'ivoire d'éléphant et est donc soumis à la réglementation CITES. Les biens contenant de l'ivoire d'éléphant d'Afrique ne peuvent pas être importés aux États-Unis. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont mis en place des restrictions étendues sur le traitement des biens contenant de l'ivoire d'éléphant, y compris des restrictions sur l'importation et/ou l'exportation. Il incombe à l'acheteur d'obtenir les licences d'exportation ou d'importation, les certifications et tout autre document requis, si nécessaire. *Bonhams* n'est pas en mesure d'aider les acheteurs à expédier des lots contenant de l'ivoire d'éléphant aux États-Unis, au Royaume-Uni ou dans l'Union européenne. L'impossibilité pour un acheteur d'exporter ou d'importer ces lots ne peut justifier d'un retard de paiement ou l'annulation d'une vente.

Les symboles utilisés pour indiquer le statut TVA d'un *Lot* sont indiqués au paragraphe 8 ci-dessus.

ANNEXE 3

DÉFINITIONS ET GLOSSAIRE

Les Définitions et le Glossaire suivants font partie intégrante de la présente Note, des *Conditions Générales des Enchères en Ligne*, du *Contrat de Vente* et du *Contrat de l'Acheteur avec Bonhams*. En conséquence, les termes et expressions utilisés dans ces documents ont (à moins que le contexte n'exige qu'il en soit autrement) la signification qui leur est donnée ci-dessous.

LISTE DES DÉFINITIONS

«Commission supplémentaire» : une commission, calculée conformément à la *Note aux enchérisseurs*, couvrant les *Frais de Bonhams* au titre du paiement de redevances conformément en application des *articles L122-8 et R122-2 à 122-12 du Code de la propriété intellectuelle* sur le droit de suite des artistes, qui est payable par l'*Acheteur* à *Bonhams* sur tout *Lot* marqué [AR] vendu au *Prix d'Adjudication* et qui est égale ou supérieure, avec la *Commission d'Achat* (mais sans la TVA) à la somme de 1 000 Euros (convertie dans la

devise de la Vente en appliquant le taux de référence de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date de la Vente).

« **Enchérisseur** », une personne envisageant de faire, tentant de faire ou faisant une Enchère, y compris les personnes qui ont rempli un *Formulaire d'Enchères* ou se sont autrement enregistrées pour enchérir.

« **Bonhams** », SAS Bonhams France ou ses successeurs ou cessionnaires. *Bonhams* est également désigné dans les *Conditions Générales des Enchères en Ligne (y compris les Annexes)* et la *Note aux enchérisseurs* par les termes « nous » et « notre ».

« **Livre** », un livre imprimé et proposé à la Vente lors d'une *Vente de livres* spécialisée.

« **Activité Professionnelle** », comprend toute activité commerciale, artisanale et professionnelle.

« **Acheteur** », l'*Enchérisseur* qui a passé l'enchère la plus élevée à la clôture de l'enchère pour le *Lot*. L'*Acheteur* est également désigné dans le *Contrat de vente* et le *Contrat avec l'Acheteur* par les termes « vous » et « votre ».

« **Contrat avec l'Acheteur** », le contrat conclu entre *Bonhams* et l'*Acheteur*, voir Annexe 2 aux *Conditions Générales des Enchères en Ligne*.

« **Commission d'Achat** », la somme calculée sur le *Prix d'Adjudication* aux taux indiqués dans la *Note aux enchérisseurs*.

« **Rapport sur l'état** », un rapport sur l'état physique d'un *Lot* remis à un *Enchérisseur* ou *Enchérisseur* potentiel par *Bonhams* pour le compte du *Vendeur*.

« **Conditions de vente** », l'ensemble des documents suivants : la *Note aux Enchérisseurs en Ligne*, les *Conditions Générales des Enchères en Ligne*, le *Contrat de Vente* joint en Annexe 1, le *Contrat avec l'Acheteur* joint en Annexe 2.

« **Consommateur** », une personne physique qui intervient à la vente aux enchères autrement que dans l'exercice de son activité commerciale, de son *Activité professionnelle* ou de son métier.

« **Contrat de vente** », le *Contrat de vente* conclu entre le *Vendeur* et l'*Acheteur*, joint en Annexe 1 aux *Conditions Générales des Enchères en Ligne*.

« **Description contractuelle** », la seule *Description* du *Lot* (c'est-à-dire le passage en caractères gras ou en majuscules de l'*Article* concernant le *Lot* dans le *Catalogue des Ventes en Ligne*, comportant une photographie (à l'exception de la couleur), engageant le *Vendeur*, qui déclare dans le *Contrat de vente* que le *Lot* correspond à cette description.

« **Description** », toute déclaration ou représentation qui décrit d'une certaine manière le *Lot*, comprenant toute déclaration ou représentation relative à la paternité d'une œuvre, son attribution, son état, sa provenance, son authenticité, son style, sa période, son âge, son aptitude à une utilisation particulière, sa qualité, son origine, sa valeur ou son prix de vente estimé (y compris le *Prix d'Adjudication*).

« **Article** », une déclaration écrite figurant dans le *Catalogue*, identifiant le *Lot* et le *Numéro du Lot* et pouvant contenir une *Description* et une ou plusieurs illustrations relatives au *Lot*.

« **Estimation** », une déclaration exprimant notre opinion sur la fourchette de prix dans laquelle le marteau est susceptible de tomber.

« **Frais** », les charges et *Frais* payés ou payables par *Bonhams* au titre du *Lot*, y compris les *Frais* juridiques, frais bancaires et autres *Frais* encourus à la suite d'un virement électronique d'argent, les charges et *Frais* d'assurance, de *Catalogue* et autres reproductions et illustrations, tous droits de douane, frais publicitaires et d'emballage ou frais d'expédition, frais de droits de reproduction, taxes,

prélèvements, coûts des essais, recherches ou enquêtes, frais de préparation du *Lot* à la *Vente*, frais d'entreposage, d'enlèvement ou de retrait, ou frais de recouvrement auprès du *Vendeur*, en tant que mandataire du *Vendeur* ou auprès de l'*Acheteur* défaillant, plus la TVA s'il y a lieu.

« **Faux** », une imitation destinée par celui qui l'a faite ou par toute autre personne à induire en erreur par rapport à la paternité d'une œuvre, son attribution, son origine, son authenticité, son style, sa date, son âge, sa période, sa provenance, sa culture, sa source ou sa composition et qui, à la date de la *Vente*, avait une valeur considérablement inférieure à celle que le *Lot* aurait eue s'il n'avait pas été une imitation et n'est pas indiquée comme étant une imitation dans la description du *Lot*. Un *Lot* ne constituera pas un *Faux* en raison d'un dommage et/ou de travaux de restauration et/ou de modification (y compris un repeint ou surpeint) qui ont été réalisés sur le *Lot*, lorsque ce dommage, ces travaux de restauration ou de modification (selon le cas) ne modifient pas le *Lot* de manière substantielle et qu'il reste conforme à la description du *Lot*.

« **Garantie** », l'obligation acceptée personnellement par *Bonhams* à l'égard de l'*Acheteur* au titre d'un *Faux* et, dans le cas de *Ventes de timbres* et/ou de *Ventes de livres* spécialisées, au titre d'un *Lot* composé d'un ou plusieurs *Timbres*, ou d'un ou plusieurs *Livres*, dans les conditions stipulées dans le *Contrat avec l'Acheteur*.

« **Prix d'Adjudication** », le prix libellé dans la devise utilisée lors de la *Vente*, auquel un *Lot* est adjudgé lors de la *Vente en Ligne* au meilleur *Enchérisseur*.

« **Lot** », tout bien confié à *Bonhams* en vue de sa *Vente* lors d'une *Vente en Ligne* (et la référence à un *Lot* inclut, à moins que le contexte n'exige qu'il en soit autrement, une référence aux biens individuels compris dans un groupe de deux biens ou plus proposés à la *Vente* en un seul *Lot*).

« **Clôture de l'Enchère pour le Lot** », la date et l'heure décrites au paragraphe 5 de la *Note aux Enchérisseurs en Ligne* où la période d'enchères sur le *Lot* prend fin, créant le contrat de *Vente* entre le meilleur *Enchérisseur* à ce moment-là et le *Vendeur*.

« **Frais de Catalogue de véhicules à moteur** », des frais payables par le *Vendeur* à *Bonhams* pour tout travail supplémentaire entrepris par *Bonhams* pour la mise en catalogue de véhicules à moteur et pour la promotion des *Ventes* de véhicules à moteur.

« **Note aux Enchérisseurs en Ligne** », la note accompagnant nos *Catalogues des Ventes en Ligne* et applicable à ceux-ci.

« **Catalogue des Ventes en Ligne** », le *Catalogue des Ventes en Ligne* publié sur le site Internet de *Bonhams*, contenant le *Lot* mis en *Vente*.

« **Vente en Ligne** », une *Vente* aux enchères organisée par *Bonhams*, lors de laquelle toutes les enchères sont soumises à distance par des moyens électroniques.

« **Prix d'Achat** », le total du *Prix d'Adjudication*, de la TVA sur le *Prix d'Adjudication* (si elle est applicable), de la *Commission d'Achat*, de la TVA sur la *Commission d'Achat* et de tous *Frais*.

« **Prix de Réserve** », le prix minimum auquel un *Lot* peut être vendu.

« **Vente** », la *Vente en Ligne* durant laquelle un *Lot* est proposé à la *Vente* par *Bonhams*.

« **Vendeur** », la personne qui propose le *Lot* à la *Vente*.

« **Examen d'un spécialiste** », l'examen visuel d'un *Lot* par un spécialiste du *Lot*.

« **Timbre** », signifie un *Timbre* postal proposé à la *Vente* lors d'une *Vente de timbres* spécialisée.

« **Contrat d'Entreposage** », signifie le contrat décrit au paragraphe 4 du *Contrat avec l'Acheteur*.

« **Société d'Entreposage** », signifie la société identifiée en tant que telle dans le *Catalogue des Ventes en Ligne*.

« **Terrorisme** », signifie tout acte ou menace d'acte de terrorisme, que son auteur agisse seul, pour le compte d'une ou plusieurs organisation(s) et/ou gouvernement(s) ou avec ces derniers, et qu'il soit commis pour des raisons politiques, religieuses, idéologiques ou similaires, y compris, mais sans caractère limitatif, dans l'intention d'influencer un gouvernement et/ou de faire peur au public ou à une partie du public.

« **TVA** », la Taxe sur la valeur ajoutée au taux applicable en vigueur à la date de la *Vente* en France.

« **Site internet** » le site de *Bonhams* à l'adresse suivante : www.bonhams.com.

« **Avis de retrait** », l'avis écrit du *Vendeur* à *Bonhams* révoquant les instructions données à *Bonhams* de vendre un *Lot*.

« **Sans prix de réserve** », le cas dans lequel il n'existe aucun prix minimum pour vendre un *Lot*, auquel cas il en sera fait mention à propos de ce *Lot* ou ailleurs (en cas de pluralité de *Lots*) dans le *Catalogue des Ventes en Ligne*.

GLOSSAIRE

Les expressions suivantes ont des significations juridiques particulières que vous pourriez ne pas connaître. Le glossaire qui suit est conçu pour vous permettre de comprendre ces expressions mais n'entend pas limiter leur signification juridique :

« **Droit de suite** » : le droit du créateur d'une œuvre d'art de percevoir un paiement sur chaque revente de cette œuvre après sa *Vente* initiale par son créateur, conformément en application des articles L122-8 et R122-2 à 122-12 du *Code de la propriété intellectuelle* sur le droit de suite des artistes.

« **Obligation d'indemnisation** » : l'obligation de mettre la personne qui bénéficie de cette obligation dans la même situation que celle où elle se trouverait si les circonstances donnant lieu à l'obligation d'indemnisation ne s'étaient pas produites et le terme « indemniser » doit être interprété par analogie.

« **Action pétitoire** » : une procédure judiciaire qui vise à déterminer la propriété ou les droits sur un *Lot*.

« **Droit de rétention** » : le droit de la personne qui détient le *Lot* de conserver sa possession.

« **Risque** » : la possibilité qu'un *Lot* puisse être perdu, endommagé, détruit, volé ou que son état soit détérioré ou sa valeur dégradée.

« **Titre de propriété** » : le droit, en vertu de la loi et de l'équité, à la propriété d'un *Lot*.

« **Quasi-délit** » : un délit civil commis au préjudice d'une personne envers laquelle son auteur est tenu d'une obligation de diligence.

« **Garantie** » : une assurance ou promesse, ayant valeur juridique, sur laquelle la personne à laquelle la garantie a été donnée est en droit de se fonder.

ANNEXE 1

CONTRAT DE VENTE ENTRE L'ACHETEUR ET LE VENDEUR

IMPORTANT

Les termes du présent contrat peuvent être modifiés préalablement à la Vente du Lot à votre profit, par la publication de conditions de Vente différentes dans le Catalogue des Ventes en Ligne et/ou l'ajout d'un texte dans les Conditions Générales des Enchères en Ligne, et/ou l'affichage d'avis sur le site Internet de Bonhams. Vous devez être conscient de la possibilité de ces changements, être vigilant sur ce point et consulter le site Internet avant d'enchérir afin de vérifier si des changements sont intervenus.

Aux termes du présent contrat, le **Vendeur** encourt une responsabilité limitée au titre de la qualité du Lot, de son aptitude à un usage particulier et de sa conformité par rapport à sa Description éventuelle. Nous vous recommandons vivement d'examiner les informations sur le Lot et/ou d'obtenir un avis indépendant sur celui-ci avant de l'acheter.

1. LE CONTRAT

- 1.1** Le Contrat de vente du Lot par le Vendeur au profit de l'Acheteur est régi par les stipulations suivantes, ainsi que par les clauses et conditions applicables aux Enchérisseurs et aux AchetEURs stipulées dans les Conditions Générales des Enchères en Ligne.
- 1.2** Les Définitions et le Glossaire figurant à la fin de l'Avis aux Enchérisseurs en Ligne [insérer un lien renvoyant à cet Avis] font partie intégrante du présent Contrat de vente et une copie séparée de ceux-ci peut également être fournie par Bonhams sur demande. Lorsque des termes et expressions figurant dans la Liste des Définitions sont employés dans le présent Contrat, ils sont imprimés en italique.
- 1.3** Le Vendeur vend le Lot en qualité de mandant du Contrat de vente, étant précisé que ce contrat est conclu entre le Vendeur et vous-même par l'intermédiaire de Bonhams, lequel agit exclusivement en qualité de mandataire du Vendeur et non en qualité de mandant supplémentaire. Toutefois, si le Catalogue des Ventes en Ligne ou un autre avis relatif à la Vente indique que Bonhams vend le Lot en tant que donneur d'ordre/mandant, Bonhams sera alors le Vendeur pour les besoins du présent contrat.
- 1.4** Le contrat est conclu avec l'Acheteur qui a soumis l'enchère la plus élevée à la Clôture de l'Enchère pour le Lot, c'est-à-dire à la fin de la durée de la mise aux enchères du Lot.

2. ENGAGEMENTS ET GARANTIES DU VENDEUR

- 2.1** Le Vendeur vous déclare et garantit ce qui suit :
- 2.1.1** le Vendeur est le propriétaire du Lot ou est dûment autorisé par le propriétaire à le vendre ;
- 2.1.2** sauf mention contraire de l'Article consacré au Lot dans le Catalogue des Ventes en Ligne, le Vendeur vend le Lot en garantissant un titre de propriété parfait sur le Lot, ou, si le Vendeur est un exécuteur testamentaire, un administrateur fiduciaire, un liquidateur, un séquestre ou un administrateur judiciaire, avec tous les droits, titres ou intérêts qu'il peut détenir sur le Lot;

2.1.3 excepté si la Vente est faite par un exécuteur testamentaire, un administrateur fiduciaire, un liquidateur, un séquestre ou un administrateur judiciaire, le Vendeur est à la fois légalement en droit de vendre le Lot et légalement capable de vous conférer la jouissance paisible du Lot;

2.1.4 le Vendeur s'est conformé à toutes les exigences, légales ou autres, relatives à toute exportation ou importation du Lot et tous les droits de douane et taxes concernant l'exportation ou l'importation du Lot ont (sauf stipulation contraire du Catalogue des Ventes en Ligne) été réglés et, à la connaissance du Vendeur, toutes les tierces parties se sont conformées à ces exigences par le passé ;

2.1.5 les objets consignés en vue de leur vente par le Vendeur ne sont pas liés à, ou ne proviennent pas d'une activité criminelle quelconque, y compris, sans caractère limitatif, la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ;

2.1.6 sous réserve de toute modification expressément identifiée en tant que telle par un avis sur le site Internet de Bonhams, le Lot correspond à la Description contractuelle du Lot, c'est-à-dire la description qui figure dans le passage en caractères gras de l'Article consacré au Lot dans le Catalogue des Ventes en Ligne, et (exception faite de la couleur) est conforme à toute photographie du Lot figurant dans le Catalogue des Ventes en Ligne.

3. DESCRIPTIONS DU LOT

- 3.1** Le paragraphe 2.1.6 ci-dessus définit ce qui constitue la Description contractuelle du Lot. En particulier, le Lot n'est pas vendu comme correspondant à la partie de l'Article dans le Catalogue des Ventes en Ligne qui n'est pas imprimée en caractères gras, laquelle expose simplement (pour le compte du Vendeur) l'opinion de Bonhams au sujet du Lot et ne fait pas partie de la Description contractuelle servant de base à la vente du Lot. De la même manière, ne fait pas partie de la Description contractuelle servant de base pour la vente du Lot toute déclaration ou assertion autre que ce passage de l'Article visé au paragraphe 2.1.6 (avec toute modification expresse de celle-ci, telle que visée au paragraphe 2.1.6), y compris toute Description ou toute Estimation, qu'elle soit faite verbalement ou par écrit, sur le Site internet de Bonhams ou autrement, et qu'elle soit faite par ou pour le compte du Vendeur ou de Bonhams, avant ou pendant la Vente.
- 3.2** Sauf stipulation contraire du paragraphe 2.1.6, le Vendeur ne fait, ne donne ou ne prend, et ne s'oblige respectivement à faire, donner ou prendre aucune promesse contractuelle, aucun engagement, aucune obligation, aucune garantie, aucune assurance ni aucune déclaration factuelle, et il n'assume aucune obligation de diligence, en relation avec toute Description du Lot ou toute Estimation de celui-ci, ou à propos de l'exactitude ou du caractère exhaustif d'une Description ou Estimation pouvant avoir été faite par le Vendeur ou pour son compte, y compris par Bonhams. Aucune de ces Descriptions ou Estimations n'est jointe au présent Contrat de vente.

4. APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER ET QUALITÉ SATISFAISANTE

- 4.1** Le Vendeur ne fait, ne donne ou ne prend, et ne s'oblige respectivement à faire, donner ou prendre aucune promesse contractuelle, aucun engagement, aucune obligation, aucune garantie, aucune assurance ni aucune déclaration factuelle à propos de la qualité satisfaisante du Lot ou de son aptitude à un usage particulier.
- 4.2** Le Vendeur ne sera pas tenu responsable de toute violation d'un engagement, se rapportant à la qualité satisfaisante du Lot ou à son aptitude à un usage particulier.

5. RISQUE, PROPRIÉTÉ ET TITRE

- 5.1** Le risque concernant le Lot vous est transféré 5 jours après la Clôture de l'Enchère pour le Lot ou, si elle est antérieure, lors de la date de récupération du Lot. Par la suite, le Vendeur ne sera pas responsable du Lot pendant toute la période qui s'écoulera jusqu'à ce que vous le récupériez chez Bonhams ou la Société d'Entreposage avec laquelle vous avez conclu un ou plusieurs contrats distincts en tant qu'Acheteur. Vous indemniserez le Vendeur et le garantirez intégralement contre toutes réclamations, toutes procédures et tous coûts, dépenses et pertes qui découleraient de tout dégât, perte et dommage subi par le Lot au-delà de 7 jours après la Clôture de l'Enchère pour le Lot et jusqu'à ce que vous obteniez la pleine propriété du Lot.
- 5.2** Le Vendeur est et demeure propriétaire du Lot jusqu'à ce que (i) le Prix d'Achat et toutes les autres sommes dont vous êtes redevable auprès de Bonhams au titre du Lot aient été intégralement payés et reçus en fonds compensés par Bonhams, et (ii) Bonhams ait terminé ses investigations en vertu de l'article 3.11 du Contrat de l'Acheteur avec Bonhams, joint en Annexe 2 aux Conditions Générales des Enchères en Ligne.

6. PAIEMENT

- 6.1** Votre obligation de régler le Prix d'Achat naît au moment de la Clôture de l'Enchère pour le Lot si votre enchère est l'enchère la plus élevée soumise pour le Lot.
- 6.2** Le respect des délais fixés pour le paiement du Prix d'Achat et de toutes les autres sommes que vous devez payer à Bonhams constitue une condition déterminante du présent contrat. À moins d'un accord écrit entre vous et Bonhams pour le compte du Vendeur (auquel cas vous devez respecter les termes de cet accord), vous devez payer toutes ces sommes à Bonhams dans la devise de la Vente, au plus tard à 16H30 le second jour ouvré suivant la Vente et vous devez vous assurer que les fonds sont compensés au plus tard le septième jour ouvré suivant la Vente. Le paiement doit être effectué au profit de Bonhams par l'une des méthodes indiquées dans l'Avis aux Enchérisseurs en Ligne, sauf convention contraire écrite entre vous et Bonhams. Si vous ne payez pas toutes les sommes dues conformément à ce paragraphe, le Vendeur aura les droits stipulés au paragraphe 8 ci-après.

7. RÉCUPÉRATION DU LOT

- 7.1** Merci de consulter le Catalogue des Ventes en Ligne qui donne toutes les informations sur les procédures de récupération pour cette Vente.

- 7.2.** Sauf convention contraire écrite conclue entre vous et *Bonhams*, le *Lot* vous sera remis ou sera remis selon vos instructions uniquement lorsque (i) *Bonhams* aura reçu, en fonds compensés, le montant intégral du *Prix d'Achat* et toutes autres sommes que vous devrez au *Vendeur* et à *Bonhams*, et (ii) *Bonhams* aura terminé ses investigations en vertu de l'article 3.11 du *Contrat de l'Acheteur avec Bonhams*, joint en Annexe 2 aux *Conditions Générales des Enchères en Ligne*.
- 7.3** Le *Vendeur* est droit de conserver la possession de tout autre *Lot* qu'il vous aura vendu lors de cette *Vente* ou de toute autre *Vente*, qu'il se trouve toujours détenu par *Bonhams* ou non, jusqu'au paiement intégral, en fonds compensés, du *Prix d'Achat* et de toutes autres sommes dues au *Vendeur* et/ou à *Bonhams* au titre du *Lot*.
- 7.4** Sous réserve du paragraphe 7.2. ci-dessus, vous récupérerez et retirerez, à vos frais, le *Lot* placé sous la garde et le contrôle de *Bonhams* et/ou sous le contrôle de la *Société d'Entreposage*, conformément aux instructions ou aux exigences de *Bonhams*.
- 7.5** Vous serez pleinement responsable de l'emballage, de la manutention et du transport du *Lot* à récupérer et du respect de toutes les réglementations en matière d'importation ou d'exportation applicables au *Lot*.
- 7.6** Vous serez pleinement responsable de l'enlèvement, de l'entreposage ou des autres charges et *Frais* encourus par le *Vendeur* si vous ne retirez pas le *Lot* conformément au présent paragraphe 7 et devrez indemniser des dépenses et coûts, y compris tous les coûts et frais juridiques, dépenses et pertes encourus par le *Vendeur* du fait de votre défaut de retrait du *Lot*, notamment toutes charges dues au titre du *Contrat d'entreposage*. Toutes ces sommes dues au *Vendeur* seront payables sur demande.

8. NON-PAIEMENT DU LOT

- 8.1** Si le *Prix d'Achat* d'un *Lot* n'est pas intégralement réglé à *Bonhams* conformément au *Contrat de vente*, le *Vendeur* sera habilité, avec l'accord écrit préalable de *Bonhams* mais sans devoir vous adresser un autre avis (excepté dans le cas visé au paragraphe 8.1.2 ci-dessus), à exercer un ou plusieurs des droits suivants (par le biais de *Bonhams* ou autrement) :
- 8.1.1** résilier immédiatement le *Contrat de vente* du *Lot* au motif de votre violation de ce contrat ;
- 8.1.2** revendre le *Lot* aux enchères, de gré à gré ou par tout autre moyen en vous notifiant l'intention de revendre moyennant un préavis écrit de sept jours ;
- 8.1.3** conserver la possession du *Lot* ;
- 8.1.4** retirer et entreposer le *Lot* à vos frais ;
- 8.1.5** agir en justice contre vous pour obtenir le paiement de toute somme due au titre du *Contrat de vente* et/ou pour obtenir des dommages-intérêts pour violation de contrat ;
- 8.1.6** recevoir les intérêts sur toutes sommes dues (tant avant qu'après le prononcé d'un jugement ou d'une ordonnance) au taux annuel de 5 % au-dessus du taux de base bancaire de HSBC; les intérêts seront calculés sur une base journalière à partir de la date à laquelle lesdites sommes sont devenues payables et jusqu'à la date de parfait paiement ;

- 8.1.7** reprendre possession du *Lot* (ou d'une partie de ce dernier) qui n'est pas devenu votre propriété, et à cette fin (à moins que l'*Acheteur* n'acquière le *Lot* en tant que *Consommateur* auprès du *Vendeur* qui le vend dans le cadre d'une *Activité Professionnelle*), vous autorisez irrévocablement par les présentes le *Vendeur*, agissant par lui-même ou par l'intermédiaire de ses employés ou agents, à pénétrer dans vos locaux (avec ou sans véhicules) au cours des heures de travail habituelles afin de reprendre possession du *Lot* ou d'une partie de celui-ci ;
- 8.1.8** conserver la possession de tout autre bien qui vous a été vendu par le *Vendeur* lors de la *Vente*, lors de toute autre enchère ou lors d'une vente de gré à gré, jusqu'au règlement intégral en fonds compensés de toutes les sommes dues au titre du *Contrat de vente* ; et
- 8.1.9** tant que ces biens resteront en possession du *Vendeur* ou de *Bonhams* agissant en qualité de dépositaire, annuler le contrat de *Vente* de tout autre bien que le *Vendeur* vous aura vendu lors de la *Vente*, de toute autre vente aux enchères ou de gré à gré, et affecter toutes les sommes que vous aurez reçues pour ces biens au règlement partiel ou total de tous montants que vous devrez au *Vendeur* ou à *Bonhams*.
- 8.2** Vous vous obligez à indemniser le *Vendeur* de tous les frais juridiques et autres coûts d'exécution, de toutes les pertes et autres *Frais* et coûts (y compris toutes sommes payables à *Bonhams* afin d'obtenir la restitution du *Lot*) encourus par le *Vendeur* (que des procédures judiciaires soient ou non engagées) à la suite des mesures prises par *Bonhams* en vertu du paragraphe 8, sur une base d'indemnisation totale avec les intérêts y afférents (tant avant qu'après le prononcé d'un jugement ou d'une ordonnance) au taux spécifié au paragraphe 8.1.6, à partir de la date à laquelle le *Vendeur* est tenu de les payer et jusqu'à votre règlement.
- 8.3** Lors de toute revente du *Lot* conformément au paragraphe 8.1.2, *Bonhams* rendra compte au *Vendeur* du produit de cette vente et vous demeurerez tenu de payer tout solde restant dû si le produit de cette vente est inférieur au montant que vous vous êtes obligé à payer pour ce *Lot*, ainsi que tous les coûts et frais liés à cette vente.

9. RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

- 9.1** En cas de vente du *Lot*, le *Vendeur* ne sera pas responsable de tout préjudice, perte ou dommage causé par le *Lot* après la *Clôture de l'Enchère pour le Lot*.
- 9.2** Sous réserve du paragraphe 9.3 ci-dessus et excepté en cas de violation des garanties et engagements exprès stipulés au paragraphe 2.1.6 ci-dessus, le *Vendeur* ne sera pas tenu responsable de toute violation d'une disposition indiquant que le *Lot* correspondra à toute *Description* qui lui est communiquée par le *Vendeur* ou en son nom, qu'il s'agisse d'un engagement tacite sur la vente de marchandises ou autrement.
- 9.3** A moins que le *Vendeur* ne vende le *Lot* dans le cadre d'une *Activité Professionnelle* et que l'*Acheteur* ne l'achète en tant que *Consommateur*,
- 9.3.1** le *Vendeur* ne sera pas responsable (que ce soit en raison d'une négligence ou d'un autre quasi-délit, ou pour violation contractuelle

ou violation d'une obligation légale, sur le fondement d'une action en restitution, ou pour tout autre motif) de tout défaut de conformité, inexactitude, erreur, mauvaise description ou omission dans toute *Description* du *Lot* ou dans tout *Article* rédigé ou toute *Estimation* relative au *Lot* réalisée par le *Vendeur* ou pour son compte (que ce soit par écrit, y compris dans le *Catalogue des Ventes en Ligne*, sur le *Site internet*, verbalement ou autrement) que ce soit antérieurement ou postérieurement au présent contrat ou avant ou pendant la *Vente* ;

- 9.3.2** le *Vendeur* ne sera pas responsable de toute perte d'affaires, de profits, de revenus ou de recettes à caractère commercial, ni de toute perte de réputation commerciale, perturbation de l'activité de l'*Acheteur* ou du temps perdu par la direction ou le personnel de l'*Acheteur*, ni de toute perte indirecte ou de tout dommage indirect ou consécutif de toute sorte, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de la perte ou du dommage prétendument subi, et indépendamment du point de savoir si cette perte ou ce dommage a été causé ou invoqué au titre d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle, de la violation d'une obligation légale, de la violation d'une obligation du dépositaire, d'une demande de restitution ou autre ;

- 9.3.3** dans le cas où le *Vendeur* serait responsable envers vous au titre d'un *Lot*, ou au titre de tout acte, omission, déclaration ou assertion à cet égard, ou au titre du présent contrat ou de son exécution, que cette responsabilité se traduise par le paiement de dommages-intérêts, d'une indemnité ou d'une contribution, ou par une action en restitution ou de toute autre manière, la responsabilité du *Vendeur* sera limitée au paiement d'un montant qui n'excèdera pas le montant du *Prix d'Achat* du *Lot*, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de toute perte ou dommage prétendument subi ou de la somme réclamée comme étant due, et indépendamment du point de savoir si la responsabilité découle d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle, de la violation d'une obligation légale, de la violation d'une obligation du dépositaire, d'une demande de restitution ou autre ;

- 9.4** Aucune des stipulations des paragraphes 9.1 à 9.3 ci-dessus ne sera interprétée comme excluant ou restreignant (directement ou indirectement) la responsabilité d'une personne ou excluant ou restreignant les droits ou recours d'une personne au titre (i) d'une fraude ou (ii) du décès ou d'un préjudice corporel causé par une négligence du *Vendeur* (ou de toute personne agissant sous le contrôle du *Vendeur* ou dont le *Vendeur* est légalement responsable), ou (iii) de toute autre responsabilité dans la mesure où elle ne peut pas être exclue ou restreinte en vertu de la loi.

10. DROITS DE RÉSILIATION RECONNUS AUX CONSOMMATEURS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Si le *Lot* n'est pas identifié comme vendu par un *Consommateur*, les *Acheteurs* qui sont des *Consommateurs* dans l'Union Européenne auront certains droits de résiliation, qui sont décrits à la Section P des *Conditions Générales des Enchères en Ligne*.

11. STIPULATIONS DIVERSES

- 11.1** Vous ne pouvez céder ni le bénéfice ni la charge du présent *Contrat de vente*.
- 11.2** Le fait par le *Vendeur* de ne pas exercer, y compris par voie d'exécution forcée ou de tarder à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout pouvoir ou droit en vertu du présent *Contrat de vente* ne constituera pas ou ne sera pas réputé constituer un abandon de ses droits à cet égard, excepté dans la mesure où le *Vendeur* y aura renoncé expressément en vous remettant un acte écrit de renonciation. Une telle renonciation n'affectera pas la capacité ultérieure du *Vendeur* à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout droit découlant du présent *Contrat de vente*.
- 11.3** Si l'une ou l'autre des parties au présent *Contrat de vente* est dans l'incapacité d'exécuter les obligations qui lui incombent en vertu de celui-ci, en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable (y compris, sans caractère limitatif, une intervention gouvernementale, un conflit collectif du travail, une insurrection, un état de guerre (déclaré ou non), des actes de terrorisme, une panne d'alimentation électrique, une épidémie ou une catastrophe naturelle) ou si l'exécution de ses obligations donne lieu à un surcoût financier important du fait de ces circonstances et tant que celles-ci prévaudront, cette partie ne sera pas tenue d'exécuter ces obligations. Ce paragraphe ne s'applique pas aux obligations qui vous sont imposées par le paragraphe 6 ci-dessus.
- 11.4** Toute notification ou autre communication devant être signifiée en vertu du présent *Contrat de vente* doit revêtir la forme écrite et peut être remise en main propre ou envoyée par courrier prioritaire, par courrier avion ou par télécopie, envoyé, si le *Vendeur* en est le destinataire, c/o *Bonhams* à son adresse ou à son numéro indiqué dans le *Catalogue des Ventes en Ligne* et, si vous en êtes le destinataire, à l'adresse ou au numéro de fax de l'*Acheteur* indiqué dans le *Formulaire d'Enchères* (à moins d'un avis de changement d'adresse notifié par écrit). Il appartient à l'expéditeur de la notification ou de la communication de s'assurer qu'elle a bien été reçue de manière lisible et dans les délais applicables.
- 11.5** Si une clause ou toute partie d'une clause du présent *Contrat de vente* s'avère non exécutoire ou nulle, ce caractère non exécutoire ou cette nullité n'affectera pas le caractère exécutoire ou la validité des autres clauses ou le reste de la clause concernée.
- 11.6** Les références faites dans le présent *Contrat de vente* à *Bonhams* visent également, le cas échéant, les dirigeants, employés et agents de *Bonhams*, ainsi que toute filiale de *Bonhams Holdings Limited* et ses dirigeants, employés et agents.
- 11.7.** Les titres figurant dans le présent *Contrat de vente* répondent uniquement à un souci de commodité et n'auront pas d'effet sur son interprétation.
- 11.8** Dans le présent *Contrat de vente*, « y compris » signifie « y compris sans caractère limitatif ».
- 11.9** Les références au singulier incluent également le pluriel (et vice versa) et toute référence à un genre vise également l'autre genre.
- 11.10** La référence à un paragraphe numéroté renvoie à un paragraphe du présent *Contrat*

de vente, sauf stipulation contraire.

- 11.11** Exception faite de ce qui est expressément stipulé au paragraphe 10.12, aucune stipulation du présent *Contrat de vente* ne confère (ou ne prétend conférer) à une personne qui n'est pas partie à ce contrat, un avantage découlant du présent *Contrat de vente* ou le droit de rechercher l'exécution forcée de l'une quelconque des stipulations du présent *Contrat de vente*.
- 11.12** Si le présent *Contrat de vente* confère une immunité et/ou une exclusion ou une restriction de la responsabilité et/ou des obligations incombant au *Vendeur*, il s'appliquera également en faveur et au profit de *Bonhams*, de la société holding de *Bonhams* et des filiales de cette société holding ainsi que des successeurs et ayants-droit de *Bonhams* et de ces sociétés, et de tout dirigeant, employé et agent de *Bonhams* et de ces sociétés, chacun de ceux-ci étant autorisé à se prévaloir de l'immunité appropriée

12. DROIT APPLICABLE

Toutes les transactions auxquelles le présent *Contrat de vente* est applicable et toutes les questions connexes seront régies et interprétées conformément au droit français et le *Vendeur* et vous-même vous soumettez chacun à la compétence exclusive des tribunaux; par exception à ce principe, le *Vendeur* pourra engager une procédure à votre encontre devant tout autre tribunal compétent dans la mesure permise par la loi applicable dans le ressort de ce tribunal. Conformément à la loi, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.

ANNEXE 2

CONTRAT ENTRE L'ACHETEUR ET BONHAMS IMPORTANT

Les termes du présent contrat peuvent être modifiés préalablement à la Vente du Lot à votre profit, par la publication de conditions de Vente différentes dans le Catalogue de la Vente et/ou l'ajout d'un texte dans le Catalogue de la Vente, et/ou l'affichage d'avis sur le lieu de la Vente et/ou par des annonces verbales faites avant et durant la Vente sur le lieu de cette dernière. Vous devez être conscient de la possibilité de ces changements, être vigilant sur ce point et demander avant d'enchérir si des changements sont intervenus.

1 LE CONTRAT

- 1.1** Le contrat conclu entre *Bonhams* personnellement et l'*Acheteur*, c'est-à-dire la personne à laquelle un *Lot* a été adjudgé, est régi par les stipulations suivantes.
- 1.2** Les Définitions et le Glossaire figurant dans l'*Avis aux Enchérisseurs en Ligne* font partie intégrante du présent Contrat et une copie séparée de ceux-ci peut également être fournie par *Bonhams* sur demande. Lorsque des termes et expressions figurant dans la *Liste des définitions* sont employés dans le présent Contrat, ils sont imprimés en italique.
- 1.3** Sous réserve des stipulations du paragraphe 3.11 ci-dessous, le *Contrat de Vente* du *Lot* entre vous-même et le *Vendeur* est conclu à la *Clôture de l'Enchère pour le Lot*, si vous êtes le meilleur enchérisseur lors de la clôture de l'enchère pour ce *Lot*. Un contrat séparé est simultanément conclu entre vous et *Bonhams* dans les termes du présent *Contrat avec l'Acheteur*.
- 1.4** Nous agissons en qualité de mandataires du *Vendeur* et n'assumons donc aucune responsabilité personnelle ou autre envers vous au titre de toute violation contractuelle ou de tout autre manquement ou violation du *Vendeur*, à moins que *Bonhams* ne vende le *Lot* en tant que donneur d'ordre/mandant.
- 1.5** Nos obligations personnelles envers vous sont régies par le présent Contrat et, sous réserve des stipulations ci-dessous, nous prenons à votre égard les obligations suivantes :
- 1.5.1** nous entreposerons le *Lot* conformément au paragraphe 5 ci-dessous, jusqu'à la date et l'heure indiquées dans la *Note aux Enchérisseurs en Ligne* ou jusqu'à la date et l'heure qui vous seront notifiées autrement ;
- 1.5.2** sous réserve du pouvoir du *Vendeur* ou de *Bonhams* de refuser de vous remettre le *Lot* (y compris en vertu du paragraphe 3.11), nous vous remettrons le *Lot* conformément au paragraphe 4, lorsque vous nous aurez payé, en fonds compensés, toutes les sommes qui nous sont dues et sont dues au *Vendeur* ;
- 1.5.3** nous vous fournirons les garanties stipulées aux paragraphes 9 et 10.
- 1.6** Nous ne faisons, ne donnons ou ne prenons, et ne nous obligeons respectivement à faire, donner ou prendre aucune promesse contractuelle, aucun engagement, aucune obligation, aucune garantie, aucune assurance ni aucune

déclaration factuelle, en relation avec toute *Description du Lot* ou toute *Estimation* de celui-ci, ou à propos de l'exactitude ou du caractère exhaustif d'une *Description* ou *Estimation* pouvant avoir été faite par nous ou pour notre compte, ou par ou pour le compte du *Vendeur* (que ce soit verbalement ou par écrit, y compris dans le *Catalogue des Ventes En Ligne* ou sur le *Site internet de Bonhams*, ou du fait d'un certain comportement ou autrement) que ce soit antérieurement ou postérieurement au présent Contrat ou avant ou pendant la *Vente*. Toute *Description* ou *Estimation* de cette nature, si elle est faite par nous ou pour notre compte, l'a été en notre qualité de mandataire agissant pour le compte du *Vendeur* (à moins que *Bonhams* ne vende le *Lot* en qualité de donneur d'ordre/mandant).

2. EXÉCUTION DU CONTRAT DE VENTE

Vous vous engagez personnellement envers nous à respecter et exécuter toutes vos obligations et tous vos engagements envers le *Vendeur* en vertu du *Contrat de Vente* du *Lot*.

3. PAIEMENT ET GARANTIES DE L'ACHETEUR

- 3.1** À moins d'un accord écrit entre vous et *Bonhams*, ou sauf indication contraire de la *Note aux Enchérisseurs en Ligne*, vous devrez nous payer toutes les sommes suivantes au plus tard à 16H30 le second jour ouvré suivant la *Vente* :
- 3.1.1** le *Prix d'Achat* du *Lot* ;
- 3.1.2** une *Commission d'Achat* selon le barème indiqué dans la *Note aux Enchérisseurs* pour chaque *Lot* ; et
- 3.1.3** si le *Lot* porte la légende [AR], une *Commission Supplémentaire* calculée et payable conformément à la *Note aux Enchérisseurs en Ligne*, augmentée de la TVA sur cette somme, si elle est applicable, de telle sorte que toutes les sommes qui nous sont dues nous parviennent, en fonds compensés, au plus tard le septième jour ouvré suivant la *Vente*.
- 3.2** Vous devrez également nous payer sur simple demande les *Frais* payables en vertu du présent Contrat.
- 3.3** Tous les paiements doivent nous être effectués dans la devise de la *Vente* sauf accord contraire écrit de notre part, selon l'une des méthodes de paiement indiquées dans la *Note aux Enchérisseurs en Ligne*. Nos factures seront exclusivement adressées à l'*Enchérisseur* enregistré, à moins que ce dernier n'agisse en tant que mandataire pour un mandant nommément désigné et que nous n'ayons approuvé cet arrangement, auquel cas nous adresserons la facture à ce mandant.
- 3.4** Sauf stipulation contraire du présent Contrat, toutes les sommes qui nous sont payables seront assujetties à la TVA au taux en vigueur, et vous devrez acquitter la TVA applicable sur toutes ces sommes.
- 3.5** Nous pourrions déduire et conserver à notre propre profit, sur les sommes que vous nous paierez, la *Commission d'Achat*, la *Commission* payable par le *Vendeur* au titre du *Lot*, les *Frais* et la TVA, ainsi que tous les intérêts perçus et/ou payés jusqu'à parfait paiement par le *Vendeur*.
- 3.6** Le respect des délais fixés pour le paiement de toutes les sommes que vous devez payer à *Bonhams* constitue une condition déterminante du présent contrat. Si vous

ne payez pas le *Prix d'Achat* ou toute autre somme qui nous est due conformément au présent paragraphe 3, nous aurons les droits stipulés au paragraphe 7 ci-dessous.

- 3.7.** Si plusieurs *Lots* vous ont été adjugés, les sommes que nous recevrons de vous seront affectées au prorata pour payer le *Prix d'Achat* de chaque *Lot* et pour payer tous les montants dus à *Bonhams* au titre de chaque *Lot*.
- 3.8.** Vous garantissez que ni vous-même ni – si vous êtes une société, vos administrateurs, vos dirigeants ou votre propriétaire ou leurs administrateurs ou actionnaires – n'êtes une personne physique ou une entité qui est, ou est détenue ou contrôlée par, des personnes physiques ou des entités qui sont :
- 3.8.1** soumise(s) à des sanctions administrées ou appliquées par l'Office of Foreign Assets Control du Département américain du Trésor, l'U.S. Department of State, le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne, le Trésor britannique ou toute autre autorité ayant imposé de telles sanctions (« Sanctions » et « Partie Sanctionnée ») ; ou
- 3.8.2** située(s), immatriculée(s) ou résidente(s) dans un pays ou un territoire qui fait l'objet, ou dont le gouvernement fait l'objet, de Sanctions, y compris (sans limites) : l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan, la Russie et la Syrie) ; et
- 3.8.3** que le bien que vous achetez ne sera pas transféré ou utilisé dans un pays qui contrevient aux sanctions administrées ou appliquées par les États-Unis, le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Union européenne ou le Trésor de sa Majesté ou toute autre autorité compétente en matière de sanctions.
- 3.9** Vous garantissez que les fonds utilisés pour votre achat n'ont aucun lien avec une activité criminelle quelconque, y compris, sans caractère limitatif, la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme. Vous garantissez également que vous ne faites pas l'objet d'une enquête, d'une mise en examen ou d'une condamnation au titre d'une activité criminelle quelconque.
- 3.10** Si vous agissez en qualité de mandataire pour une autre partie (« votre Mandant »), vous nous garantissez que :
- 3.10.1** vous avez procédé à une vérification appropriée des informations fournies par votre Mandant, afin de vous assurer qu'il ne fait pas l'objet de Sanctions et en vertu des lois et règlements sur la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- 3.10.2** votre Mandant n'est pas une Partie Sanctionnée et n'est pas détenu, partiellement détenu ou contrôlé par une Partie Sanctionnée et vous n'avez aucune raison de soupçonner que votre Mandant a été mis en examen ou condamné pour blanchiment de capitaux, terrorisme ou autres crimes ou délits ;
- 3.10.3** les fonds utilisés pour votre achat ou l'achat de votre Mandant ne sont pas liés à, ou ne proviennent pas d'une activité criminelle quelconque, y compris, sans caractère limitatif, la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ;
- 3.10.4** les articles achetés par vous et votre mandataire par l'intermédiaire de *Bonhams*

ne sont pas transférés ou utilisés dans un pays en violation des sanctions administrées ou appliquées par les États-Unis, le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne ou le Trésor de Sa Majesté ou toute autre autorité compétente en matière de sanctions.

- 3.10.5** vous consentez à ce que *Bonhams* se fie à votre vérification des informations fournies par votre Mandant, et vous vous engagez à conserver les documents correspondants pendant 5 ans au moins, et à les mettre à la disposition d'un auditeur indépendant pour examen, si nous vous en faisons la demande.
- 3.11** Nous nous réservons le droit de procéder à des enquêtes à propos de toute personne concluant une transaction avec nous et d'identifier la source de tous fonds reçus de vous. Si nous n'avons pas achevé à notre satisfaction nos investigations au titre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ou d'autres infractions financières et les contrôles d'identité vous concernant ou concernant le *Vendeur*, nous pourrions, à notre discrétion, conserver les *Lots* et/ou les produits de la *Vente*, différer ou annuler toute *Vente*, et prendre toutes autres mesures requises ou permises en vertu de la loi applicable, sans encourir aucune responsabilité envers vous.

4. RÉCUPÉRATION DU LOT

- 4.1** Sous réserve du droit du *Vendeur* ou de notre droit de refuser de vous remettre le *Lot*, lorsque vous nous aurez payé, en fonds compensés, toutes les sommes qui sont dues au *Vendeur* et nous sont dues, et lorsque nous aurons terminé nos investigations en vertu du paragraphe 3.11, nous vous remettrons le *Lot* ou le remettront conformément à vos instructions écrites. Le *Lot* ne sera remis que contre présentation d'un document d'autorisation de retrait par l'acheteur, délivré par le bureau de notre caissier.
- 4.2.** Vous devrez procéder à la récupération et à l'enlèvement du *Lot* avant la date et l'heure spécifiées dans le *Catalogue des Ventes en Ligne* ou, si aucune date n'est ainsi spécifiée, avant 16h30 le septième jour suivant la *Vente*.
- 4.3** Pendant le délai visé au paragraphe 4.2, le *Lot* pourra être retiré à l'adresse spécifiée dans le *Catalogue des Ventes en Ligne*, pour enlèvement les jours et heures spécifiés dans ce catalogue. Passé ce délai, le *Lot* pourra être retiré ailleurs et vous devrez nous demander où et quand vous pourrez procéder à ce retrait, étant précisé que cette information figurera généralement dans la *Note aux Enchérisseurs en Ligne* ou ailleurs dans le *Catalogue des Ventes en Ligne*.
- 4.4** Si vous n'avez pas procédé à la récupération du *Lot* d'ici la date spécifiée dans le *Catalogue des Ventes en Ligne*, vous nous autorisez, en notre qualité de mandataire agissant pour votre compte, à conclure un contrat (le « Contrat d'Entreposage ») avec une *Société d'Entreposage* en vue de l'entreposage du *Lot*, aux conditions standard alors en vigueur, convenues entre *Bonhams* et la *Société d'Entreposage*, dont nous vous fournirons un exemplaire sur simple demande. Si le *Lot* est entreposé dans nos locaux, des frais d'entreposage seront payables, à notre taux journalier en vigueur (actuellement, un minimum de 5 € plus

la TVA par Lot et par jour) à compter de l'expiration du délai visé au paragraphe 4.2. Ces frais d'entreposage forment partie de nos Frais.

- 4.5** Jusqu'à ce que vous ayez intégralement payé le Prix d'Achat et les Frais, le Lot sera soit conservé par nous en notre qualité de mandataire agissant pour le compte du *Vendeur*, soit conservé par la *Société d'Entreposage* en qualité de mandataire agissant pour le compte du *Vendeur* et pour notre compte, dans les conditions du *Contrat d'Entreposage*.
- 4.6** Vous vous engagez à vous conformer aux termes du *Contrat d'Entreposage* et en particulier à payer les frais dus en vertu du *Contrat d'Entreposage* (y compris tous les coûts de transport du Lot jusqu'aux locaux de la *Société d'Entreposage*). Vous reconnaissez et convenez que vous ne pourrez pas retirer le Lot dans les locaux de la *Société d'Entreposage* jusqu'à ce que vous ayez payé le Prix d'Achat, tous Frais et toutes les charges dues en vertu du *Contrat d'Entreposage*.
- 4.7** Vous serez intégralement responsable de l'emballage, de la manutention et du transport du Lot à récupérer et du respect de toutes les réglementations en matière d'importation ou d'exportation applicables au Lot.
- 4.8** Vous serez intégralement responsable des frais d'enlèvement, des frais d'entreposage ou des autres charges encourus si vous ne retirez pas le Lot conformément au paragraphe 4.2, qui seront payables selon nos tarifs en vigueur, ainsi que des Frais que nous encourrons (y compris les charges dues en vertu du *Contrat d'Entreposage*). Vous devrez nous payer toutes ces sommes sur simple demande de notre part et en toute hypothèse avant que le Lot ne soit récupéré par vous ou pour votre compte.

5. ENTREPOSAGE DU LOT

Nous nous obligeons à entreposer le Lot jusqu'à ce que vous récupériez le Lot ou, si elles interviennent avant, jusqu'à la date et l'heure indiquées dans la *Catalogue des Ventes en Ligne* (ou, si aucune date n'est spécifiée, jusqu'à 16h30 le septième jour suivant la Vente) et, sous réserve des paragraphes 3, 6 et 10, nous serons responsables en tant que *depositaire* pour votre compte, de tout dommage, perte ou destruction du Lot (nonobstant le fait qu'il ne soit pas votre propriété avant le paiement du Prix d'Achat). Si vous ne récupérez pas le Lot avant la date et l'heure indiquées dans la *Note aux Enchérisseurs* (ou, si aucune date n'est spécifiée, avant 16h30 le septième jour suivant la Vente), nous pourrions transférer le Lot dans un autre lieu, dont les coordonnées seront généralement indiquées dans la section pertinente du *Catalogue des Ventes en Ligne*. Si vous n'avez pas payé le Lot conformément au paragraphe 3, et si le Lot est transféré dans les locaux d'un tiers, le Lot sera détenu par ce tiers strictement en conformité avec les instructions de *Bonhams* et nous conserverons notre privilège sur le Lot jusqu'à ce que nous ayons été intégralement payés conformément aux stipulations du paragraphe 3.

6. RESPONSABILITÉ DU LOT

- 6.1** Le titre de propriété sur le Lot vous sera transféré au moment où vous nous paierez

intégralement le Prix d'Achat en fonds compensés, sous réserve de l'achèvement à notre satisfaction des investigations auxquelles nous procéderons en vertu du paragraphe 3.11.

- 6.2** Veuillez noter qu'en vertu du *Contrat de Vente*, le risque concernant le Lot vous est transféré 5 jours après la date à laquelle vous êtes devenu l'enchérisseur gagnant au cours de la Vente en Ligne ou, si elle est antérieure, lors de la date de récupération du Lot, et il vous est conseillé de contracter une assurance couvrant le Lot dès que possible après la Vente.

7. DÉFAUT DE PAIEMENT OU DE RÉCUPÉRATION DU LOT ET PAIEMENTS PARTIELS

- 7.1** Si toutes les sommes qui nous sont payables ne sont pas intégralement payées à la date de leur échéance et/ou si le Lot n'est pas récupéré conformément au présent Contrat, nous serons habilités, mais sans devoir vous adresser un autre avis (sauf stipulation contraire ci-dessous), à exercer un ou plusieurs des droits suivants (sans préjudice de tous droits que nous pourrions exercer pour le compte du *Vendeur*) :
- 7.1.1** résilier immédiatement le présent Contrat au motif de votre violation de ce contrat ;
- 7.1.2** conserver la possession du Lot ;
- 7.1.3** retirer et/ou entreposer le Lot à vos frais ;
- 7.1.4** agir en justice contre vous pour obtenir le paiement de toute somme que vous nous devez (y compris le Prix d'Achat) et/ou pour obtenir des dommages-intérêts pour violation de contrat ;
- 7.1.5** recevoir les intérêts sur toutes sommes dues (tant avant qu'après le prononcé d'un jugement ou d'une ordonnance) au taux annuel de 5 % au-dessus du taux de base bancaire de HSBC; les intérêts seront calculés sur une base journalière à partir de la date à laquelle lesdites sommes sont devenues payables et jusqu'à la date de parfait paiement ;
- 7.1.6** reprendre possession du Lot (ou d'une partie de ce dernier) qui n'est pas devenu votre propriété, et à cette fin (à moins que vous n'acquiesciez le Lot en tant que *Consommateur*) vous nous autorisez irrévocablement par les présentes, ainsi que nos employés ou agents, à pénétrer dans vos locaux (avec ou sans véhicules) au cours des heures de travail habituelles afin de reprendre possession du Lot ou d'une partie de celui-ci ;
- 7.1.7** revendre le Lot sans Prix de Réserve aux enchères, de gré à gré ou par tout autre moyen en vous notifiant l'intention de revendre moyennant un préavis écrit de trois mois ;
- 7.1.8** conserver la possession de tout autre bien vous appartenant qui se trouve en notre possession (y compris, sans caractère limitatif, d'autres biens qui vous ont été vendus ou qui nous ont été confiés en vue de leur Vente), jusqu'au règlement intégral de toutes les sommes qui nous sont dues ;
- 7.1.9** affecter toutes sommes reçues de vous à quelque titre que ce soit, que ce soit à la date de votre défaut de paiement ou de récupération ou à toute date ultérieure, au paiement ou au paiement partiel de toutes sommes que vous nous devez en vertu du présent Contrat ;
- 7.1.10** moyennant un préavis de trois mois,

revendre Sans Prix de Réserve l'un quelconque de vos autres biens se trouvant en notre possession ou sous notre contrôle (y compris d'autres biens qui vous ont été vendus ou qui nous ont été confiés en vue de leur Vente), et affecter les sommes qui vous sont dues en conséquence de cette Vente au paiement ou au paiement partiel de toutes sommes qui nous sont dues ;

- 7.1.11** refuser de vous autoriser à vous enregistrer pour une future Vente ou rejeter une enchère passée par vous lors de toute Vente future, ou exiger que vous payiez un dépôt de garantie avant que nous n'acceptions une enchère de votre part lors de toute Vente future, auquel cas nous serons en droit d'affecter ce dépôt de garantie au paiement ou au paiement partiel, selon le cas, du Prix d'Achat de tout Lot dont vous êtes l'Acheteur ;
- 7.1.12** après avoir fait des efforts raisonnables pour vous en informer, communiquer votre nom et votre adresse au *Vendeur*, afin qu'il puisse prendre des mesures appropriées en vue de recouvrer les montants dus et les frais juridiques liés à ces mesures.
- 7.2** Vous vous obligez à nous indemniser de tous les frais juridiques et autres coûts, de toutes les pertes et de tous autres Frais (que des procédures judiciaires soient ou non engagées) encourus par nous à la suite des mesures que nous aurons prises en vertu du paragraphe 7, sur une base d'indemnisation totale avec les intérêts y afférents (tant avant qu'après le prononcé d'un jugement ou d'une ordonnance) au taux spécifié au paragraphe 7.1.5, à partir de la date à laquelle nous serons tenus de les payer et jusqu'à votre règlement.
- 7.3** Si vous ne nous payez qu'une partie des sommes qui nous sont dues, ce paiement sera affecté au prorata au Prix d'Achat du Lot (ou, si vous avez acheté plusieurs Lots, au prorata du Prix d'Achat de chaque Lot) et à la Commission d'Achat (ou, si vous avez acheté plusieurs Lots, au prorata de la Commission d'Achat sur chaque Lot), et ensuite au paiement de toutes autres sommes qui nous sont dues.
- 7.4** Nous vous rendons compte de tout solde restant que nous détiendrons sur les montants reçus par nous au titre de toute Vente du Lot, effectuée dans l'exercice de nos droits en vertu du présent paragraphe 7, après le paiement de toutes les sommes qui nous sont dues et/ou sont dues au *Vendeur*, et ce dans les 28 jours suivant la date à laquelle nous aurons reçu toutes les sommes qui nous ont été payées au titre de cette Vente.

8. REVENDICATIONS DE TIERS SUR LE LOT

- 8.1** S'il nous apparaît que le Lot fait l'objet d'une revendication de la part d'une personne autre que vous et autre que le *Vendeur* (ou si'il est raisonnable de penser qu'il fera l'objet d'une telle revendication), nous pourrions, à notre discrétion absolue, traiter le Lot de toute manière qui nous paraîtra servir nos intérêts légitimes et ceux des autres parties concernées, et protéger notre position et nos intérêts légitimes. Sans préjudice du caractère général de ce pouvoir discrétionnaire, nous pourrions, à titre d'exemple :
- 8.1.1** conserver le Lot pour enquêter sur toute question soulevée à son propos, ou à

	laquelle nous pourrions raisonnablement nous attendre ; et/ou				
8.1.2	livrer le <i>Lot</i> à une personne autre que vous ; et/ou				
8.1.3	engager une action pétitoire ou former une demande visant à obtenir le prononcé d'une ordonnance d'un tribunal, d'un médiateur, d'un arbitre ou d'une instance gouvernementale ; et/ou				
8.1.4	vous demander de souscrire une obligation d'indemnisation supplémentaire et/ou de constituer une garantie en échange de la poursuite des mesures convenues avec vous.	9.3.5	Le bénéfice des dispositions du présent paragraphe 9 vous est personnel et ne peut pas être cédé par vous.		
8.2	Le pouvoir discrétionnaire visé au paragraphe 8.1. :	9.3.6	Si vous vendez ou cédez autrement vos droits sur le <i>Lot</i> , tous les droits et bénéfices découlant du présent paragraphe prendront fin.		
8.2.1	peut être exercé à tout moment où nous détiendrons la possession de fait ou de droit du <i>Lot</i> ou à tout moment après cette possession, si la cessation de cette possession est intervenue en raison de tout jugement, ordonnance ou décision d'un tribunal, d'un médiateur, d'un arbitre ou d'une autorité gouvernementale ; et	9.3.7	Le présent paragraphe 9 ne s'applique pas à un <i>Lot</i> composé de, ou incluant une ou plusieurs peintures chinoises, un ou plusieurs véhicules à moteur, un ou plusieurs <i>Timbres</i> ou un ou plusieurs <i>Livres</i> .		
8.2.2	ne sera pas exercé à moins que nous ne pensions que la revendication a des chances sérieuses d'aboutir.				
9. FAUX		10. NOTRE RESPONSABILITÉ			
9.1	9.1 Nous assumons une responsabilité personnelle au titre de tout <i>Faux</i> pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la vente, conformément aux stipulations du présent paragraphe 9.	10.1	Nos obligations envers vous, aussi longtemps que vous conserverez la propriété et/ou les risques du <i>Lot</i> , et que nous en assurerons la garde et/ou le contrôle, consisteront à exercer une diligence raisonnable au titre de ce <i>Lot</i> , mais nous ne serons pas responsables de tout dommage causé au <i>Lot</i> ou à d'autres personnes ou choses par :		
9.2	Les stipulations du paragraphe 9 s'appliquent uniquement si :	10.1.1	la manipulation du <i>Lot</i> , s'il était affecté à la date de la <i>Vente</i> par des vers du bois et si ce problème entraîne un dommage ; ou	10.4	Aucune des stipulations précédentes ne sera interprétée comme excluant ou restreignant (directement ou indirectement) la responsabilité d'une personne ou excluant ou restreignant les droits ou recours d'une personne au titre (i) d'une fraude ou (ii) du décès ou d'un préjudice corporel causé par notre négligence (ou de toute personne agissant sous notre contrôle ou dont nous sommes légalement responsables), ou (iii) de toute autre responsabilité dans la mesure où elle ne peut pas être exclue ou restreinte en vertu de la loi, ou (iv) de notre engagement aux termes du paragraphe 9 du présent contrat.
9.2.1	votre nom figure sur la facture émise par nous au titre du <i>Lot</i> et la facture a été payée ; et	10.1.2	des changements de pression atmosphérique ; nous ne serons pas non plus responsables ;	11. LIVRES SANS ILLUSTRATIONS OU TEXTE	
9.2.2	vous nous notifiez par écrit, dès que cela est raisonnablement possible après en avoir eu connaissance, que le <i>Lot</i> est ou peut être un <i>Faux</i> , et, en toute hypothèse, vous nous notifiez par écrit, dans les cinq ans suivant la <i>Vente en Ligne</i> , que le <i>Lot</i> est un <i>Faux</i> ; et	10.1.3	des dommages sur des instruments de musique à cordes ; ou	11.1	Si le <i>Lot</i> se compose entièrement d'un ou plusieurs <i>Livres</i> et si un <i>Livre</i> ne contient pas de texte ou d'illustrations (dans l'un ou l'autre cas, un « <i>Lot</i> non conforme »), nous assumons une responsabilité personnelle au titre de ce <i>Lot</i> non conforme, conformément aux stipulations du présent paragraphe, si :
9.2.3	dans le mois suivant cette notification, vous nous restituez le <i>Lot</i> dans le même état que celui où il se trouvait lors de la <i>Vente en Ligne</i> , accompagné d'une preuve écrite que le <i>Lot</i> est un <i>Faux</i> , et d'informations sur la <i>Vente</i> et le numéro du <i>Lot</i> suffisantes pour identifier le <i>Lot</i> .	10.1.4	des dommages sur des cadres de peintures qui seraient composés de dorures, de plâtre ou de verre ; et, si le <i>Lot</i> est ou devient dangereux, nous pourrions en disposer, sans devoir vous en aviser préalablement, de la manière que nous estimerons appropriée et n'assumerons aucune responsabilité envers vous à ce titre.	11.1.1	notre facture originelle au titre du <i>Lot</i> a été émise à votre nom et a été payée ; et
9.3	Le présent paragraphe 9 ne s'appliquera pas au titre d'un <i>Faux</i> si :	10.2	Nous ne serons pas responsables envers vous de toute perte d'affaires, de profits, de revenus ou de recettes à caractère commercial, ni de toute perte de réputation commerciale ou perturbation de l'activité de l' <i>Acheteur</i> ou du temps perdu par la direction ou le personnel de l' <i>Acheteur</i> , ni, si vous achetez le <i>Lot</i> dans le cadre d'une <i>Activité Professionnelle</i> , de toute perte indirecte ou de tout dommage indirect ou consécutif de toute sorte, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de la perte ou du dommage prétendument subi, et indépendamment du point de savoir si cette perte ou ce dommage a été causé ou invoqué au titre d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle, de la violation d'une obligation légale, de la violation d'une obligation du dépositaire, d'une demande de restitution ou autre.	11.1.2	vous nous notifiez par écrit, dès que cela sera raisonnablement possible après que vous en ayez eu connaissance, que le <i>Lot</i> est ou peut être un <i>Lot non conforme</i> et, en tout état de cause, vous devez nous notifier que le <i>Lot</i> est un <i>Lot non conforme</i> au plus tard dans les 20 jours suivant la <i>Vente</i> (ou dans tel délai plus long que nous pourrions accepter par écrit), et
9.3.1	l' <i>Article</i> consacré au <i>Lot</i> dans le <i>Catalogue des Ventes en Ligne</i> reflétait alors l'opinion générale d'universitaires et d'experts ou indiquait franchement que cette opinion n'était pas partagée par tous, ou reflétait l'opinion exprimée à l'époque par un expert reconnu comme faisant autorité dans le domaine concerné ; ou	10.3	À moins que vous n'achetez le <i>Lot</i> en tant que <i>Consommateur</i> , dans des circonstances où nous assumons une responsabilité envers vous au titre d'un <i>Lot</i> , ou au titre de tout acte, omission, déclaration ou assertion à cet égard, ou au titre du présent contrat ou de son exécution, que cette	11.1.3	vous nous retournez le <i>Lot</i> dans les 20 jours suivant la date de la <i>Vente</i> correspondante (ou dans tel délai plus long que nous pourrions accepter par écrit), dans le même état que celui dans lequel il se trouvait au moment de la <i>Vente</i> , accompagné de la preuve écrite que le <i>Lot</i> est un <i>Lot non conforme</i> , et des détails de la <i>Vente</i> et du numéro du <i>Lot</i> , afin de pouvoir identifier le <i>Lot</i> , étant entendu que notre responsabilité ne jouera pas si :
9.3.2	il n'est possible d'établir que le <i>Lot</i> est un <i>Faux</i> qu'au moyen d'un procédé dont l'utilisation générale n'a été acceptée qu'après la date de publication du <i>Catalogue des Ventes en Ligne</i> ou au moyen d'un procédé auquel il aurait déraisonnable que nous ayons recours compte tenu de toutes les circonstances.			11.1.4	l' <i>Article</i> consacré au <i>Lot</i> dans le <i>Catalogue</i> indique que les droits conférés par le présent paragraphe ne s'appliquent pas à ce <i>Lot</i> ; ou
9.3.3	Vous nous autorisez à soumettre le <i>Lot</i> aux procédés et tests que nous jugerons nécessaires, en notre absolue discrétion, afin de nous assurer que le <i>Lot</i> est ou non un <i>Faux</i> .			11.1.5	l' <i>Article</i> consacré au <i>Lot</i> dans le <i>Catalogue</i> reflétait alors l'opinion générale d'universitaires et d'experts ou indiquait franchement que cette opinion n'était pas partagée par tous ; ou
9.3.4	Si nous sommes convaincus qu'un <i>Lot</i> est			11.1.6	il n'est possible d'établir que le <i>Lot</i> est un <i>Lot non conforme</i> qu'au moyen d'un

procédé dont l'utilisation générale n'a été acceptée qu'après la date de publication du *Catalogue* ou au moyen d'un procédé auquel il aurait déraisonnable que nous ayons recours compte tenu de toutes les circonstances ; ou

- 11.1.7** le *Lot* comprend des atlas, cartes, autographes, manuscrits, livres personnalisés par des extra-illustrations, partitions de musique ou publications périodiques ; ou
- 11.1.8** le *Lot* figurait dans le *Catalogue* sous la rubrique « collections » ou « collections et divers », ou le *Catalogue* indiquait que le *Lot* comprenait ou contenait une collection, une édition ou des *Livres* qui ne sont pas décrits, ou faisait référence au texte manquant ou aux illustrations manquantes, ou au fait que le *Livre* contenait des blancs, des faux-titres ou des encarts.
- 11.2** Si nous sommes raisonnablement convaincus qu'un *Lot* est un *Lot non conforme*, nous vous achèterons le *Lot* (en tant que mandant) et vous nous céderez le titre de propriété sur ce *Lot*, avec garantie pleine et entière du droit de propriété, libre et quitte de tous privilèges, charges, sûretés et revendications de tiers, et nous vous paierons un montant égal à la somme du *Prix d'Achat* et de la *Commission d'Achat* que vous avez payés au titre du *Lot*.
- 11.3** Le bénéfice des dispositions du présent paragraphe 11 vous est personnel et ne peut pas être cédé par vous. Si vous vendez le *Lot* ou cédez autrement vos droits sur le *Lot*, vous perdrez tous les droits et avantages qui vous sont conférés par le présent paragraphe.

12. DROITS DE RÉSILIATION RECONNUS AUX CONSOMMATEURS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les Acheteurs qui sont des Consommateurs dans l'Union Européenne auront certains droits de résiliation, qui sont décrits à la Section P des *Conditions Générales des Enchères en Ligne*, en ce qui concerne des services après-vente fournis par Bonhams, tels des services de transport.

13. STIPULATIONS DIVERSES

- 13.1** Vous ne pouvez céder ni le bénéfice ni la charge du présent Contrat.
- 13.2** Le fait par Bonhams de ne pas exercer, y compris par voie d'exécution forcée ou de tarder à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout pouvoir ou droit en vertu du présent Contrat ne constituera pas ou ne sera pas réputé constituer un abandon de nos droits à cet égard, excepté dans la mesure où nous y aurons renoncé expressément en vous remettant un acte écrit de renonciation. Une telle renonciation n'affectera pas notre capacité ultérieure à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout droit découlant du présent Contrat.
- 13.3** Si l'une ou l'autre des parties au présent Contrat est dans l'incapacité d'exécuter les obligations qui lui incombent en vertu de celui-ci, en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable ou si l'exécution de ses obligations donne lieu à un surcoût financier important du fait de ces circonstances et tant que celles-ci prévaudront, cette partie ne sera pas tenue d'exécuter ces obligations. Le présent paragraphe ne s'applique pas aux obligations qui vous sont imposées par le paragraphe 3 ci-dessus.

13.4 Toute notification ou autre communication devant être signifiée en vertu du présent Contrat doit revêtir la forme écrite et peut être remise en main propre ou envoyée par courrier prioritaire, par courrier avion ou par télécopie, (si *Bonhams* en est le destinataire, à l'attention du Secrétaire Général de la Société), envoyé à l'adresse ou au numéro de fax de la partie destinataire indiqué dans le *Formulaire de Contrat* (à moins d'un avis de changement d'adresse notifié par écrit). Il appartient à l'expéditeur de la notification ou de la communication de s'assurer qu'elle a bien été reçue de manière lisible et dans les délais applicables.

13.5 Si une clause ou toute partie d'une clause du présent Contrat s'avère non exécutoire ou nulle, ce caractère non exécutoire ou cette nullité n'affectera pas le caractère exécutoire ou la validité des autres clauses ou le reste de la clause concernée.

13.6 Les références faites dans le présent Contrat à Bonhams visent également, le cas échéant, les dirigeants, employés et agents de Bonhams.

13.7. Les titres figurant dans le présent Contrat répondent uniquement à un souci de commodité et n'auront pas d'effet sur son interprétation.

13.8 Dans le présent Contrat, « y compris » signifie « y compris sans caractère limitatif ».

13.9 Les références au singulier incluent également le pluriel (et vice versa) et toute référence à un genre vise également l'autre genre.

13.10 La référence à un paragraphe numéroté renvoie à un paragraphe du présent Contrat, sauf stipulation contraire.

13.11 Exception faite de ce qui est expressément stipulé au paragraphe 13.12, aucune stipulation du présent Contrat ne confère (ou ne prétend conférer) à une personne qui n'est pas partie à ce contrat, un avantage découlant du présent Contrat ou le droit de rechercher l'exécution forcée de l'une quelconque des stipulations du présent Contrat.

13.12 Si le présent Contrat confère une immunité et/ou une exclusion ou une restriction de la responsabilité et/ou des obligations incombant à *Bonhams*, il s'appliquera également en faveur et au profit de *Bonhams*, de la société holding de *Bonhams* et des filiales de cette société holding ainsi que des successeurs et ayants-droit de *Bonhams* et de ces sociétés, et de tout dirigeant, employé et agent de *Bonhams* et de ces sociétés, chacun de ceux-ci étant autorisé à se prévaloir de l'immunité appropriée

14. DROIT APPLICABLE

Toutes les transactions auxquelles le présent Contrat est applicable et toutes les questions connexes seront régies et interprétées conformément au droit français et nous-mêmes et vous-même nous soumettons chacun à la compétence exclusive des tribunaux français; par exception à ce principe, nous pourrions engager une procédure à votre encontre devant tout autre tribunal compétent dans la mesure permise par la loi applicable dans le ressort de ce tribunal.